

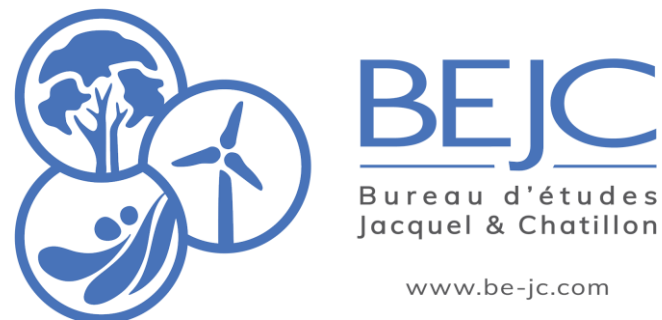
PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR UNE PARCELLE A ESTERNAY ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Commune d'Esternay
Département de la Marne (51)

Société Porteuse :

SCEA DES SAULES

7 rue du Pont
51260 ANGLURE



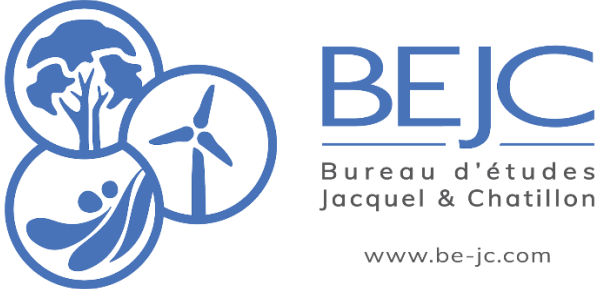
Réalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON
3, quai des Arts
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.21.01.97

MAI 2025

INTERVENANTS

REFERENT

Réalisation du pré-diagnostic écologique	
Bureau d'études JACQUEL & CHATILLON	<u>Contact</u> : M. Thomas DUBANCHET <i>(Directeur d'agences)</i> t.dubanchet@be-jc.com
	<u>Prospection</u> : M. Pierre MARTIN <i>(Chargé d'études écologue – ingénieur agronome spécialité gestion des milieux naturels)</i> p.martin@be-jc.com
	<u>Rédaction</u> : M. Antoine HORBOWA <i>(Chargé d'études écologue – Ingénieur en génie de l'environnement)</i> a.horbowa@be-jc.com
	3, quai des Arts 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE <u>Téléphone</u> : 03.26.21.01.97

SCEA DES SAULES	<u>Contact</u> :
	M. François-Xavier PREVOST SCEA DES SAULES 7 rue du Pont 51260 ANGLURE fxprevost@yahoo.com <u>Portable</u> : 06.79.84.98.68



SOMMAIRE

INTRODUCTION _____ **7**

CHAPITRE I. CADRAGE PREALABLE _____ **9**

 I.1. PRESENTATION DU PROJET _____ 10

 I.2. DEFINITION DU PERIMETRE D’ETUDE _____ 11

CHAPITRE II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE _____ **12**

 II.1. INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE _____ 13

 II.1.1. ZONAGE D’INVENTAIRES _____ 13

 II.1.2. LES ESPACES NATURELS PROTEGES (ENP) _____ 18

 II.1.3. ZONES DE GESTION CONCERTEES _____ 18

 II.1.4. ESPECES SOUMISES A PLANS D’ACTIONS _____ 20

 II.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES _____ 20

 II.3. BASES DE DONNEES NATURALISTES _____ 24

 II.3.1. ESPECES FLORISTIQUES _____ 24

 II.3.2. ESPECES FAUNISTIQUES _____ 24

CHAPITRE III. DIAGNOSTIC DE SITE _____ **29**

 III.1. METHODOLOGIE DEPLOYEE _____ 30

 III.1.1. SYNTHESE DES INTERVENTIONS SUR SITE _____ 30

 III.1.2. QUALIFICATION DES INTERVENANTS _____ 30

 III.1.3. DETAILS DES PROTOCOLES D’INVENTAIRES DEPLOYES _____ 30

 III.2. EXPERTISES DE TERRAIN _____ 31

 III.2.1. HABITATS NATURELS _____ 31

 III.2.2. FLORE _____ 33

 III.2.3. FAUNE _____ 34

 III.3. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES _____ 37

 III.4. EFFETS POTENTIELS DU PROJET _____ 38

CHAPITRE IV. CONCLUSION _____ **39**

ANNEXE _____ **43**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES _____ **41**

SIGLES _____ **42**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

Carte 1 : Zone d'implantation du projet (Source : BEJC).....

10

Carte 2 : Localisation du projet dans le département de la Marne (Source : BEJC).....

10

Carte 3 : Périmètres d'étude du projet (Source : BEJC).....

11

Carte 4 : ZNIEFF de type I et de type II et ZICO au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

13

Carte 5 : Milieux potentiellement humides aux alentours de la zone d'implantation potentielle du projet (Source : BEJC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest).....

15

Carte 6 : Milieux potentiellement humides à proximité directe de la zone d'implantation potentielle du projet (Source : BEJC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest).....

16

Carte 7 : Zone Natura 2000 sur le territoire d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

17

Carte 8 : SCEN dans la zone d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

19

Carte 9 : Carte schématique de la Trame verte et bleue en Champagne-Ardenne (Source : SRCE Champagne-Ardenne).....

21

Carte 10 : Trame verte et bleue au sein de la zone d'étude (Source : SRCE Champagne-Ardenne (maille G1 des composantes TVB)).....

22

Carte 11 : Trames verte et bleue au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données du SRCE de Champagne- Ardenne).....

23

Carte 12 : Détail des habitats de l'aire d'étude écologique (Source : BEJC).....

32

Figure

Figure 1 : Définition des trames vertes et bleues (Source : INPN).....

21

Photo

Photo 1 : Bécassine des marais (Gallimago gallimago) (Source : INPN, P. Gourdain).....

28

Photo 2 : Grue cendré (Grus grus) (Source : INPN, S. Wroza).....

28

Photo 3 : Sarcelle d'hiver (Anas crecca) (Source : INPN, S. Wroza).....

28

Photo 4 : Tarin des aulnes (Carduelis spinus) (Source : INPN, P. Haffner).....

28

Photo 5 : Sol cultivé et haie boisée (Source : BEJC).....

31

Photo 6 : Trou d'eau sur le Zone d'Implantation du Projet (Source : BEJC).....

34

Photo 7 : Ponte d'Amphibien observée sur site (Source : BEJC).....

34

Tableaux

Tableau 1 : ZNIEFF du territoire d'étude et distance au projet d'installation photovoltaïque d'Esterday (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

14

Tableau 2 : Détails de la ZNIEFF les plus proches (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

14

Tableau 3 : Détail de la zone Natura 2000 du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

17

Tableau 4 : Distance des SCEN par rapport à la ZIP (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

19

Tableau 5 : Statut de protection et déterminants des espèces recensées sur la commune d'Esterday (Source : BEJC, d'après données des Listes communales de l'INPN et du CBNBP).....

24

Tableau 6 : Herpétofaune recensée sur la commune d'Esterday (Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN).....

24

Tableau 7 : Entomofaune recensée sur la commune d'Esterday (Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN).....

26

Tableau 8 : Espèces de Mammifères recensées sur la commune d'Esterday (Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN).....

27

Tableau 9 : Statut de protection et déterminants des espèces avifaune recensées sur la commune d'Esterday (Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN).....

27

Tableau 10 : Dates et conditions de la prospection sur site (Source : BEJC).....

30

Tableau 11 : Liste et qualification des intervenants (Source BEJC).....

30

Tableau 12 : Synthèse des habitats présents sur le site étudié.....

32

Tableau 13 : Plantes inventoriées lors du passage sur site et leur statut (Source : BEJC).....

33

Tableau 14 : Entomofaune observée sur la zone d'implantation du site (Source : BEJC).....

35

Tableau 15 : Mammifères observés sur la zone d'implantation du site (Source : BEJC).....

35

Tableau 16 : Avifaune recensée sur la zone d'implantation du site (Source : BEJC).....

36

Tableau 17 : Synthèse des enjeux écologiques potentiels au sein de la zone d'étude (Source : BEJC).....

37



LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : LISTE DE LA FLORE DÉJÀ OBSERVÉE SUR LA COMMUNE (SOURCE : BEJC, D’APRÈS DONNÉES DE L’INPN, DU CBNBP ET DU MNHN)

ANNEXE III : LISTE DE L’AVIFAUNE OBSERVÉES SUR LA COMMUNE (SOURCE : BEJC, D’APRÈS DONNÉES DES LISTES COMMUNALES DE FAUNE COMMUNALE CHAMPAGNE-ARDENNE ET DE L’INPN)

INTRODUCTION



Le présent document constitue une restitution de la mission pré-diagnostic écologique conduite par le bureau d’études Jacquel & Chatillon dans le cadre projet d’une installation photovoltaïque sur une parcelle agricole par la société SCEA DES SAULES sur la commune d’Esternay dans le département de la Marne (51). Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière d’autorisation environnementale, la société SCEA DES SAULES souhaite disposer d’un pré-diagnostic Faune/flore du site choisi.

Un pré-diagnostic écologique ne se substitue en aucun cas à une expertise écologique approfondie avec des sorties sur le terrain en périodes optimales pour chaque taxon étudié. **Le pré-diagnostic ne répond donc pas aux exigences des services de l’Etat vis-à-vis des dossiers de demande d’autorisation où une étude écologique approfondie peut être nécessaire.**

L’objectif de cette étude est d’analyser la zone d’étude selon une vision écologique afin de connaître la Faune et la Flore présente au sein du site. Le pré-diagnostic aura aussi pour but d’étudier les fonctionnalités du milieu favorables à l’accomplissement d’une partie ou de l’intégralité du cycle biologique des espèces pouvant être contactées in situ. Cette étude a uniquement pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet.

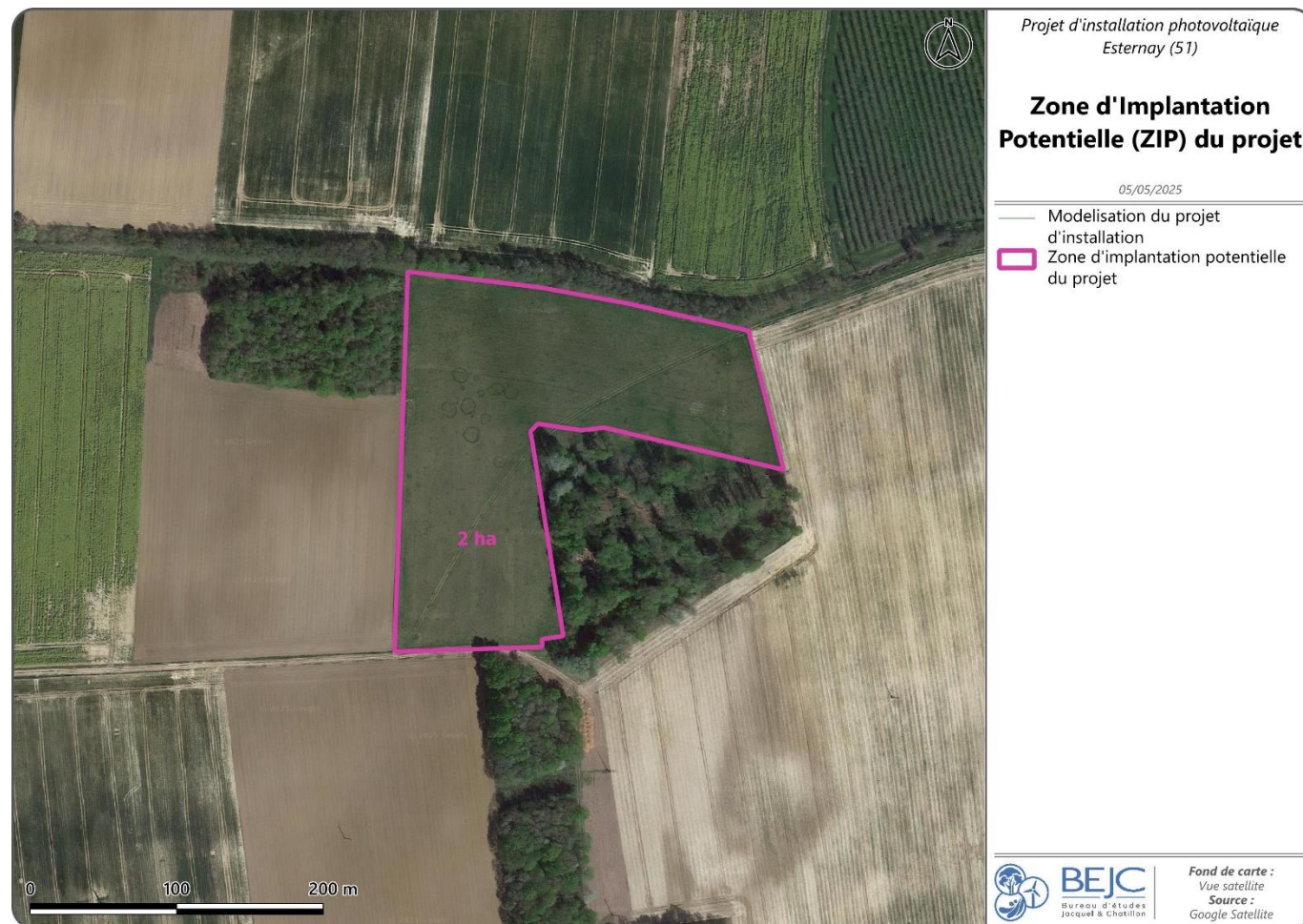
Le rapport intègre les volets suivants :

- La compilation et l’analyse des données bibliographiques (zonages d’inventaires et réglementaires, continuités écologiques, bases de données naturalistes, ...) ;
- Les observations réalisées suite à une visite de site par un écologue ;
- La synthèse des enjeux potentiels identifiés ;
- Des préconisations de type ERC pour l’aménagement du projet.

CHAPITRE I. CADRAGE PREALABLE

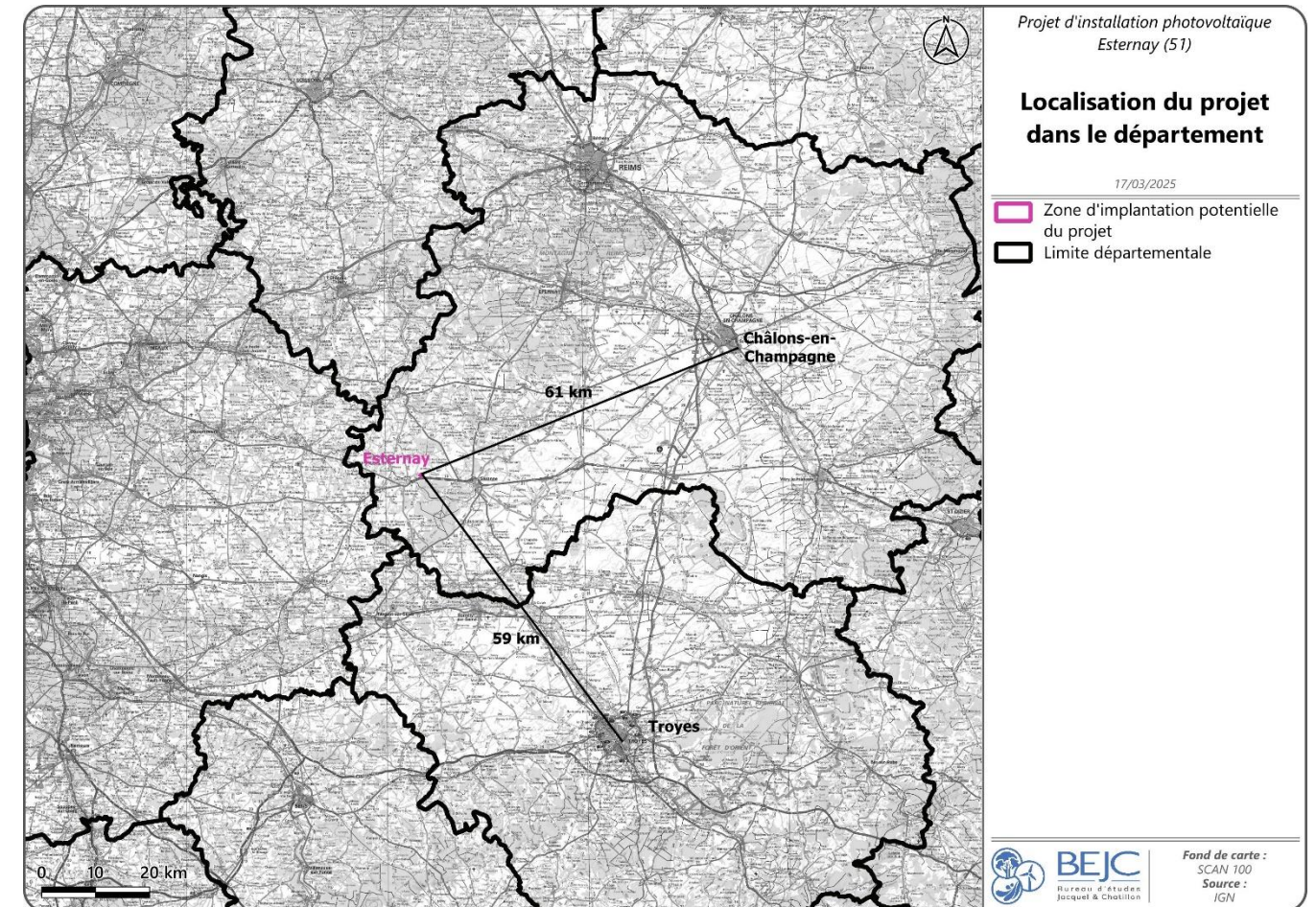
I.1. PRESENTATION DU PROJET

La zone d'implantation du projet recouvre une surface totale d'environ 20 000 m², soit 2 ha (Carte 1). Cette surface correspond à une surface agricole sur une unique parcelle.



Carte 1 : Zone d'implantation du projet (Source : BEJC)

Le projet se situe dans le Sud-ouest du département, à presque égale distance de Châlons-en-Champagne et Troyes (respectivement à 61 et 59 km) (Carte 2).



Carte 2 : Localisation du projet dans le département de la Marne (Source : BEJC)

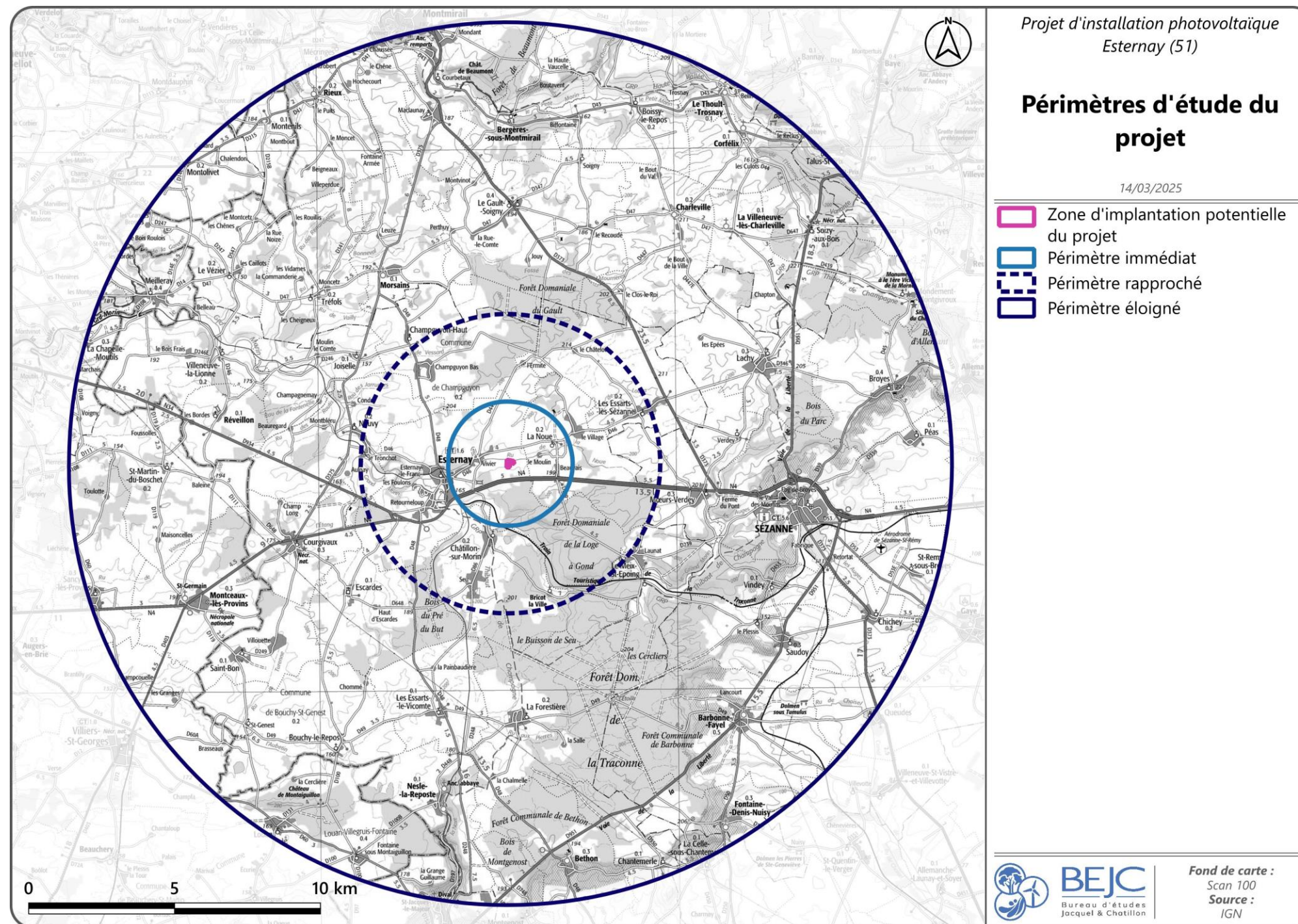
L'objectif de la mission est de pré-identifier les enjeux écologiques potentiellement présents au droit du projet et à ses abords immédiats.

Le rapport intègre les volets suivants :

- La compilation et l'analyse des données bibliographiques (zonages d'inventaires et réglementaires, continuités écologiques, bases de données naturalistes, etc) ;
- La synthèse des enjeux potentiels identifiés.

I.2. DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE

L'aire d'étude doit être pertinente par rapport aux caractéristiques du terrain. Elle varie en fonction des thématiques à étudier et de la réalité du terrain. En ce qui concerne le pré-diagnostic en lui-même, le périmètre d'étude est restreint à la zone d'implantation du projet et aux alentours directs (Carte 1). Une lecture de l'environnement avoisinant peut être intéressante afin d'obtenir une vision plus globale. Une mise en relation pourrait être notamment nécessaire si une concentration trop importante de zones Natura 2000 était observée par exemple. L'aire d'étude de l'analyse bibliographique s'étendra sur un périmètre élargi de 15 km autour de la zone d'implantation du projet et se découpe en 4 parties : la zone d'implantation potentielle (ZIP), le périmètre immédiat (2 km autour de la ZIP) afin de prendre en compte les abords immédiats susceptibles de subir les incidences directes et indirectes du projet, le périmètre rapproché (5 km autour de la ZIP) au sein duquel tous les espaces naturels sont listés et détaillés, et enfin le périmètre éloigné (15 km autour de la ZIP) au sein duquel tous les espaces naturels sont listés. L'ensemble des zones d'inventaires et des espaces naturels protégés, leur proximité au projet et leurs possibles connexions avec le milieu de la zone d'implantation sera étudié au sein de ce périmètre éloigné du projet (Carte 3).



Carte 3 : Périmètres d'étude du projet (Source : BEJC)



CHAPITRE II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

II.1. INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

II.1.1. ZONAGE D'INVENTAIRES

II.1.1.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

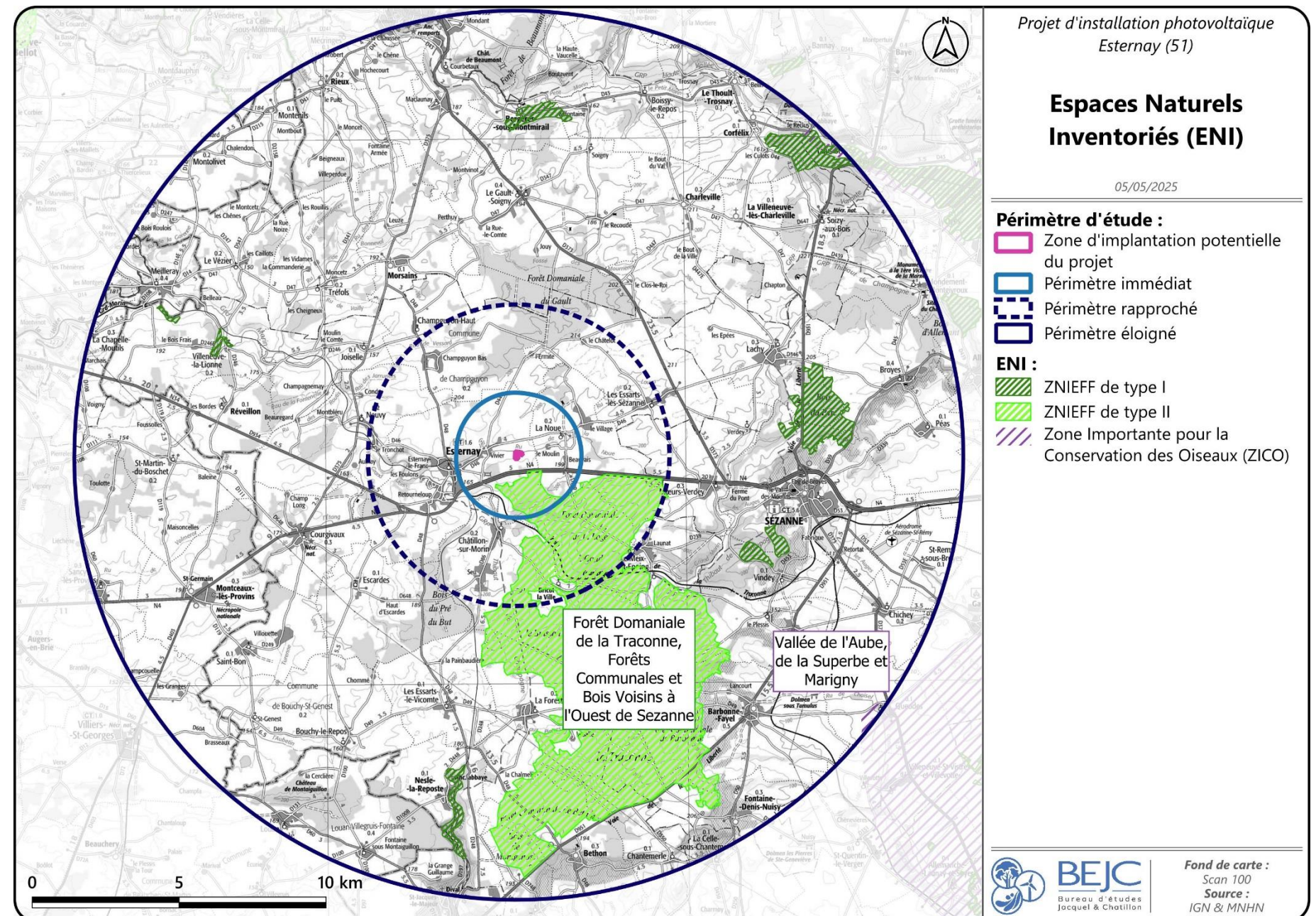
Depuis 1982, les ZNIEFF sont des sites d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats qu'ils renferment (type I) ou de grands ensembles naturels offrant des potentialités biologiques importantes (type II).

Cet inventaire est devenu aujourd'hui l'un des éléments majeurs de la politique nationale de protection de la biodiversité. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire comme les parcs photovoltaïques. Cependant, si l'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique nécessitant une attention particulière, il n'a pas de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Il existe à ce jour près de 19 000 ZNIEFF sur l'ensemble du territoire français (environ 17 000 de type I et 2 000 de type II).

La Carte 4 ci-contre cartographie les 9 ZNIEFF présentes au sein du périmètre d'étude. Les distances à la zone d'implantation du projet sont répertoriées dans le Tableau 1. Le site est très proche de la ZNIEFF de type II intitulée « Forêt Domaniale de la Traconne, Forêt Communales et Bois Voisins à l'Ouest de Sézanne » (532 m au Sud du projet), située dans le périmètre immédiat.

Cette ZNIEFF s'étend sur près de 6 500 hectares. Elle constitue pour l'essentiel un milieu forestier composé de feuillus et comprend également des vallons, des étangs et des ruisseaux. Il s'agit de la ZNIEFF la plus importante du périmètre d'étude, ainsi que de la plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet.

Les détails des ZNIEFF et des taxons ayant un enjeu non négligeable dans ces ZNIEFF à une distance inférieure à 5 km sont renseignés dans le Tableau 2.



Carte 4 : ZNIEFF de type I et de type II et ZICO au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023)



Tableau 1 : ZNIEFF du territoire d'étude et distance au projet d'installation photovoltaïque d'Esternay (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Type de ZNIEFF
Périmètre immédiat			
210009881	Forêt Domaniale de la Traconne, Forêt Communales et Bois Voisins à l'Ouest de Sézanne	532	II
Périmètre éloigné			
210000719	Forêt et Landes du Bois Guillaume à Vindey	8 100	I
210001011	Landes dans les Bois et Patis de Sézanne	8 605	I
210020136	Bois du Parc au Nord de Sézanne	8 759	I
210000658	Vallon du Bois des Moines à Villeneuve-La-Lionne	10 258	I
210009363	Ravin Boisé de la Noix entre Nesle-La-Reposte et Villenauxe-La-Grande	10 536	I
210020227	Bois de Pente et Sources Tufeuses au Sud-Est de Bergères-Sous-Montmirail	10 884	I
210000679	Bois du Mont-Mitou à Villeneuve-La-Lionne	12 286	I
210020201	Etangs et Bois de l'Homme Blanc et des Quatre Bornes à Corfelix et Talus-Saint-Prix	13 375	I

Tableau 2 : Détails de la ZNIEFF les plus proches (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Orientation par rapport au projet	Superficie (en ha)	Type de ZNIEFF	Enjeux écologiques
210009881	Forêt Domaniale de la Traconne, Forêt Communales et Bois Voisins à l'Ouest de Sézanne	532	Sud	6 500	I	Enjeux entomologique, floristique, herpétologique, mammologique et ornithologique.

II.1.1.2. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Depuis 1989, les ZICO sont des zones d’inventaires d’Oiseaux réalisées pour un programme mis en place par l’ONG Birdlife International. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

On dénombre 285 ZICO en France. Deux sont recensées dans le périmètre d’étude du projet. Toute deux sont située à l’extrémité du périmètre éloigné.

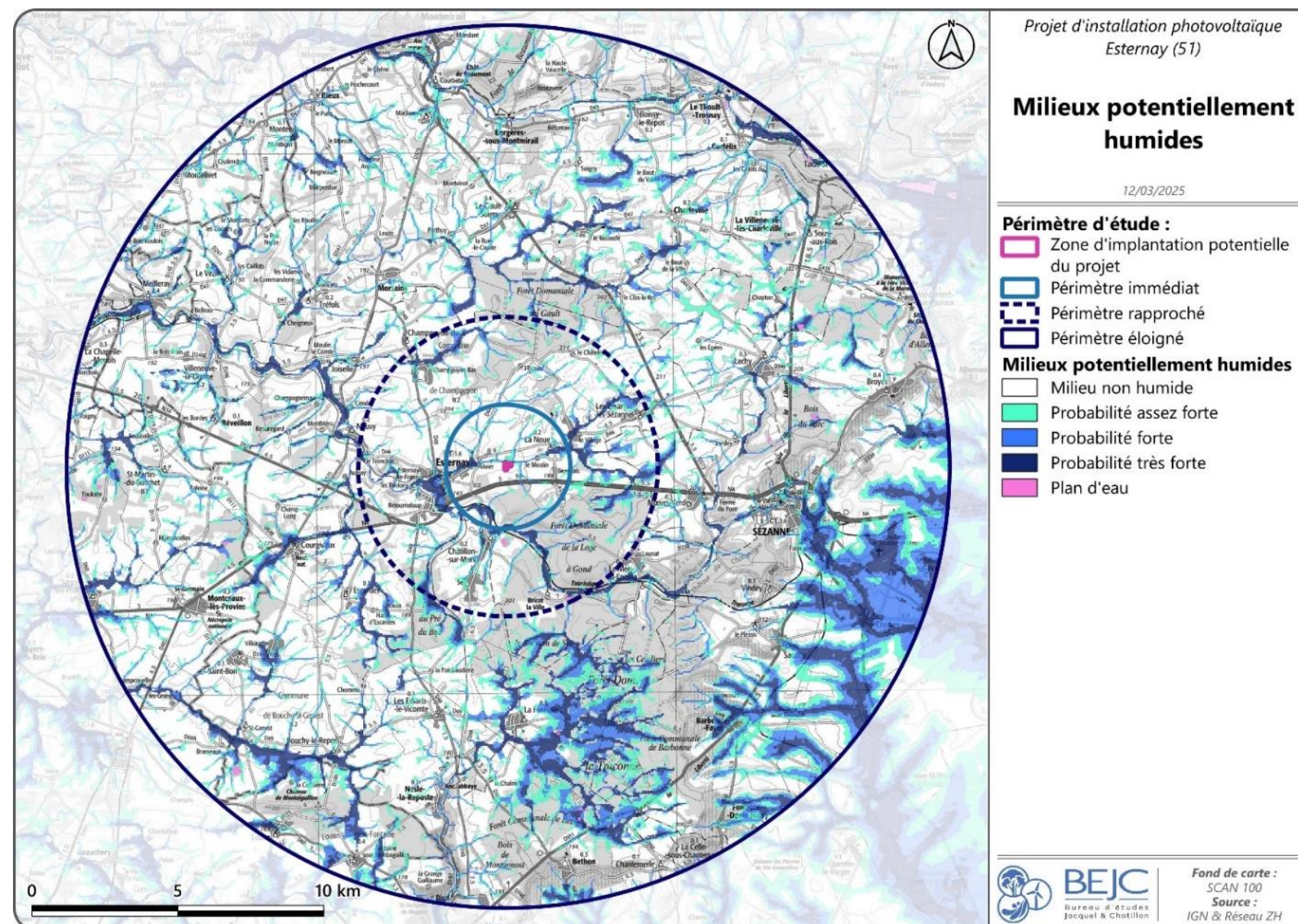
II.1.1.3. Inventaire des zones humides

Longtemps décriées, accusées d'être nuisibles à l'agriculture, voire à la santé des hommes et des animaux, les zones humides sont, aujourd'hui, reconnues pour leur valeur, en particulier suite à leur raréfaction. Outre leur intérêt pour la biodiversité, que ce soit pour la Faune ou la Flore, elles sont également indispensables à une bonne gestion de l'eau. Elles retiennent l'eau en période de crue, la restitue à l'étiage et participent à son épuration, contribuant ainsi à la qualité des cours d'eau.

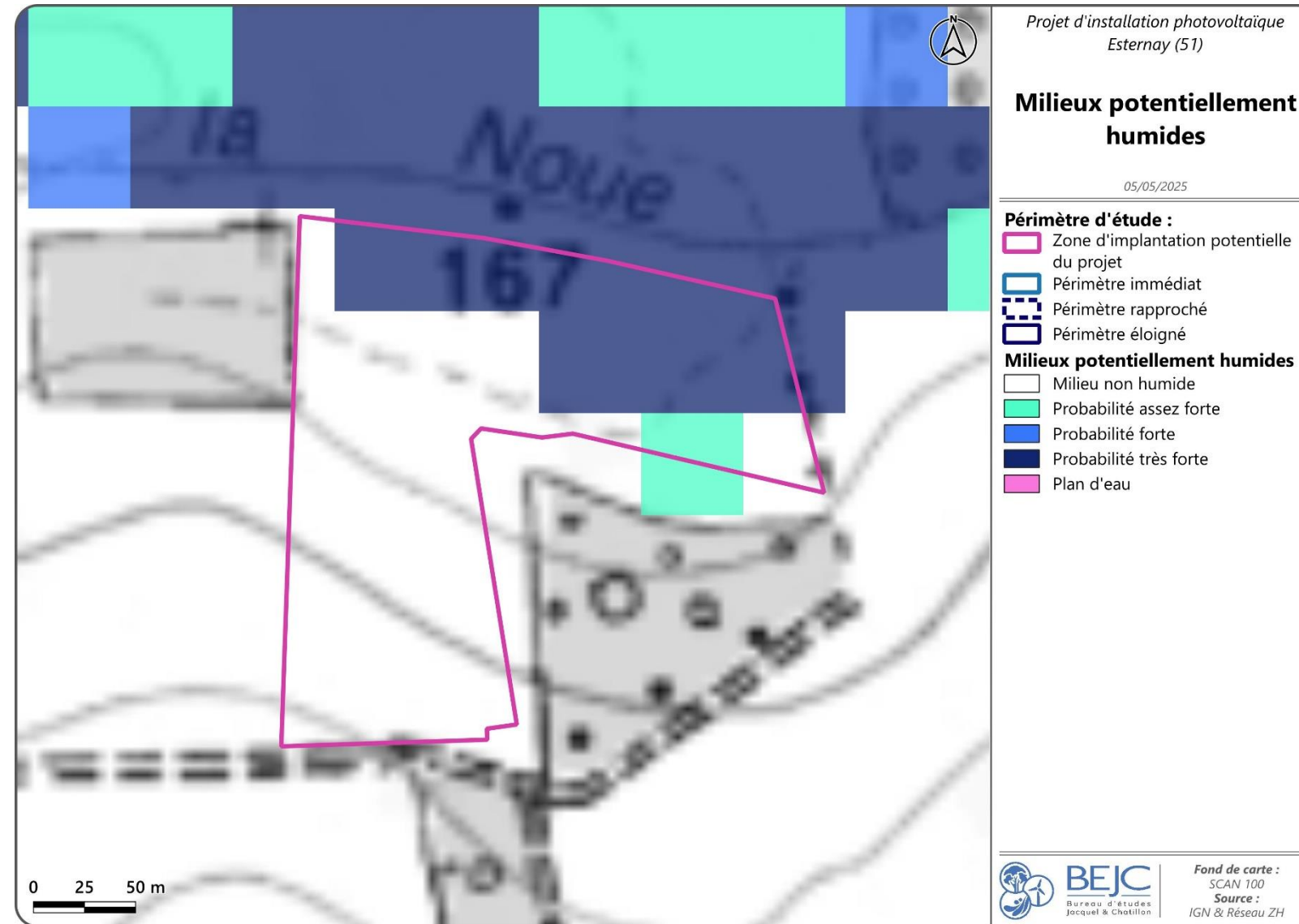
Compte tenu de l'importance stratégique de ces milieux, les obligations et possibilités de compensations des pertes liées aux fonctions et services des zones humides dans les SDAGE doivent être étudiées. **La réglementation soumet à la procédure Loi sur l'Eau tous travaux visant à les détruire, que ce soit par une mise en eau pour la création de plan d'eau que par assèchement ou comblement.**

La Directive-Cadre Européenne sur l'Eau affichait un objectif de bon état écologique des masses d'eau, à l'horizon 2015. Outre leur intérêt patrimonial, les zones humides contribuent, par leurs fonctions, à la protection de la ressource en eau et à l'atteinte du bon état écologique.

Plus largement, la commune d'Esternay est traversée par divers cours d'eau, dont le plus important est la rivière du Grand Morin. Le site d'étude est entouré de milieux humides potentiels et sa partie Nord est située dans un milieu avec une très forte probabilité d'être une zone humide du fait de la présence d'un ruisseau, le Rue de la Noue (Carte 5). De par la présence directe de ce cours d'eau, situé dans une haie boisée délimitant la parcelle cultivée, la probabilité qu'elle se situe en zone humide, est de probabilité assez forte à très forte (Carte 6).



Carte 5 : Milieux potentiellement humides aux alentours de la zone d'implantation potentielle du projet
(Source : BEJC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest)



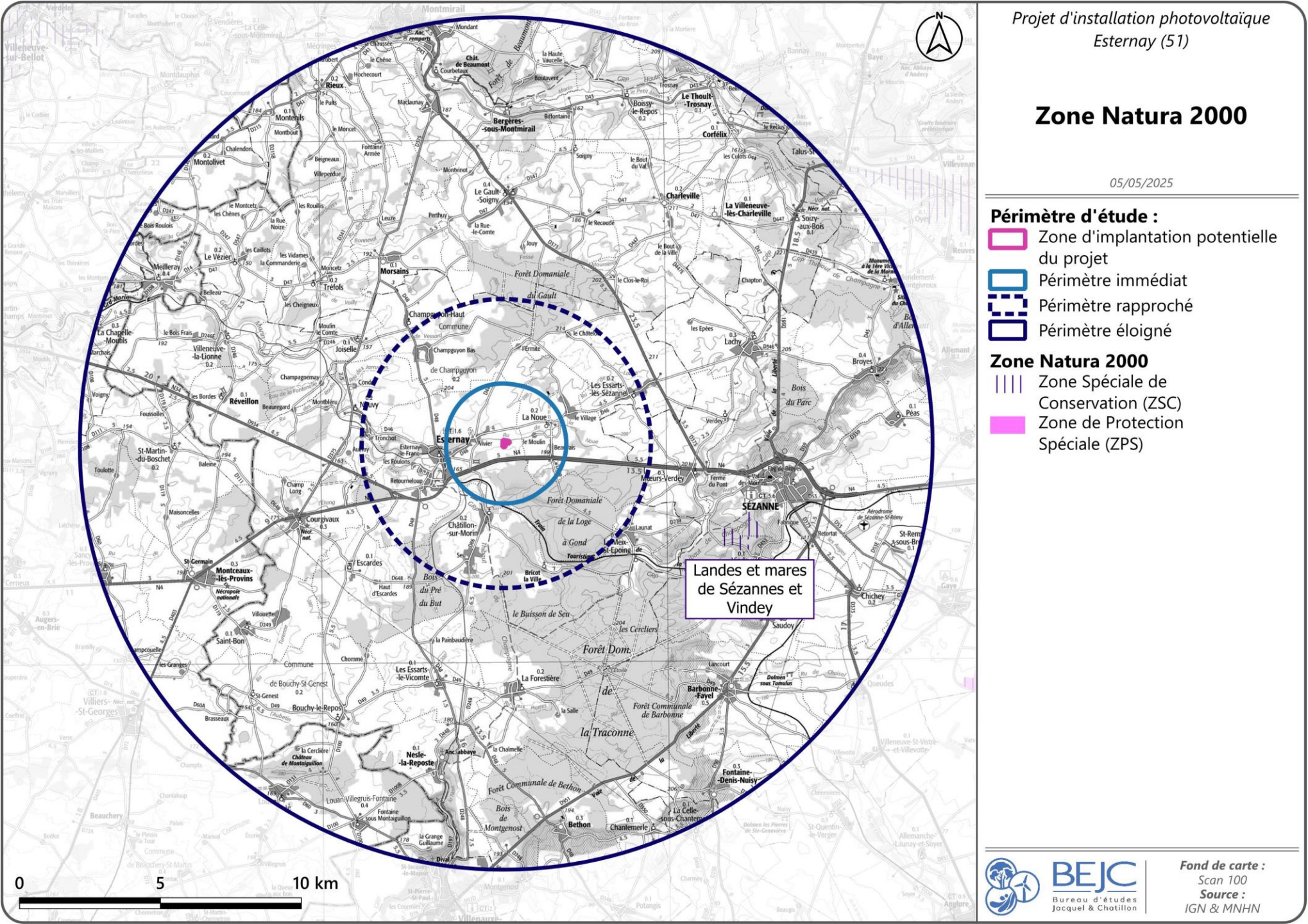
Carte 6 : Milieux potentiellement humides à proximité directe de la zone d'implantation potentielle du projet
(Source : BEJC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest)

II.1.1.4. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau, en application de la Directive Oiseaux datant de 1979 et de la Directive Habitats datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. En France, la structuration de ce réseau comprend :

- des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'Oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des Oiseaux migrateurs. Ces zones sont basées sur les ZICO. On dénombre 406 ZPS présentes sur le territoire français ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Il existe 1 352 ZSC en France.

Le territoire d'étude comprend une ZSC dans le périmètre d'étude, située dans le périmètre éloigné (Carte 7). Intitulée « Landes et mares de Sézanne et Vindey », elle est située à environ 8,1 km à l'Est de la ZIP. Les détails de cette zone sont renseignés dans le Tableau 3.





II.1.2. LES ESPACES NATURELS PROTEGES (ENP)

II.1.2.1. Réserves naturelles régionales ou nationales

Une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est un espace naturel protégé créé à l'initiative d'une région et dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Un classement de ce genre poursuit également les objectifs de protection et de conservation des milieux naturels remarquables. Elles constituent aujourd'hui d'une part un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et d'autre part un outil de valorisation voire de revalorisation des territoires. C'est en 2002 que la loi « Démocratie de proximité » (loi n°2002-276 du 27 février 2002) permet aux régions de créer des réserves naturelles régionales et administrer les anciennes réserves naturelles volontaires. Les conseils régionaux de Lorraine et de Bretagne sont les premiers à avoir créé des réserves naturelles régionales dès 2006.

Début 2023 ce sont environ 180 RNR qui sont réparties sur tout le territoire de France (hormis la Corse dont les réserves naturelles sont nommées réserves naturelles de Corse) couvrant plus de 41 000 hectares. Ces RNR prennent en compte les 152 ex-réserves naturelles volontaires créées par l'Etat et régionalisées en 2002. Depuis 2006 27 nouvelles RNR ont donc été créées. De plus, aujourd'hui une quinzaine de régions instruisent près de 80 projets de réserves qui devraient aboutir à court terme au classement de ces zones d'environ 30 677 hectares. **Aucune RNR n'a été identifiée au sein du périmètre d'étude.**

Une Réserve Naturelle Nationale (RNN) est un espace protégé, terrestre ou marin, créé par l'Etat est dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Il s'agit d'un espace fortement réglementé limitant toute intervention artificielle susceptible de le dégrader et bénéficiant d'un plan de gestion.

Le premier classement d'un espace en réserve naturelle nationale date de 1961, en région Rhône-Alpes, la réserve du lac Luitel. En janvier 2023, 169 réserves naturelles nationales étaient recensés en France couvrant une superficie de 171 070 268 hectares sur l'ensemble du territoire français (espaces maritimes, milieux humides et forestiers, milieux de hautes altitudes, etc). **Aucune RNN n'a été observée dans le périmètre d'étude.**

II.1.2.2. Les réserves biologiques

Les réserves biologiques font également parties des ENP. Ces dernières ont été élaborées à travers deux conventions générales Etat-ONF le 3 février 1981 sur les réserves biologiques en forêts domaniales pour la première et le 14 mai 1986 pour les autres forêts relevant du régime forestier pour la deuxième convention. Les réserves biologiques sont à la fois un outil de gestion spécifique et de protection réglementaire renforcée permettant de protéger les espèces et les habitats remarquables ou représentatifs des forêts publiques françaises. Ces réserves forment, pour une partie d'entre elles, un réseau de forêts en libre évolution. Les réserves biologiques sont donc gérées par l'ONF.

Il existe deux types de réserves biologiques :

- les réserves biologiques dirigées : ce sont des espaces protégés en milieu forestier ou en milieu associé à la forêt comme les landes, les mares, les tourbières ou encore les dunes. Une gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés y est alors mise en place ;
- les réserves biologiques intégrales : ce sont des espaces protégés principalement situés en milieu forestier. Ces derniers sont laissés en libre évolution pour améliorer la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes et permettre le développement d'une biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes xylophages et/ou rares, champignons, etc).

Aucune réserve biologique n'a été observée dans le périmètre d'étude.

II.1.2.3. Arrêté de Protection de Biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APB) ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une diversité de milieux.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », étend le champ d'application des arrêtés de protection de biotopes aux habitats naturels remarquables des sites Natura 2000, ainsi qu'aux géotopes.

Aucun APB n'a été observé dans le périmètre d'étude.

II.1.3. ZONES DE GESTION CONCERTÉES

II.1.3.1. Parcs Naturels Régionaux

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Les PNR sont chargés de mettre en œuvre des actions selon cinq missions :

- Développer leur territoire en le protégeant,
- Protéger leur territoire en le mettant en valeur,
- Participer à un aménagement fin des territoires,
- Accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent,
- Expérimenter de nouvelles formes d'action publique et action collective.

Aucun PNR n'a été observé dans le périmètre d'étude.

II.1.3.2. Sites du Conservatoire d’Espaces Naturels (SCEN)

Les Conservatoires d’Espaces Naturels (CEN) ont pour vocation de préserver le patrimoine naturel et paysager à travers la maîtrise foncière ou la maîtrise d’usage d’un réseau de sites qu’ils ont acquis. Selon les particularités locales on peut alors distinguer des conservatoires régionaux et des conservatoires départementaux. Un Site de Conservatoire d’Espaces Naturels (SCEN) fait partie des Espaces Naturels Protégés (ENP). Ces derniers sont des zones désignées ou gérées dans un cadre international, national, communautaire ou local (régional/départemental) en vue d’atteindre des objectifs spécifiques de conservation du patrimoine naturel. Les Conservatoires Régionaux d’Espaces Naturels (CREN) sont cités dans l’Article 24 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement. Les CREN d’Alsace-Lorraine, précurseurs dans la création de ces conservatoires, sont également inscrits dans les Articles 21 à 79 du Code civil local.

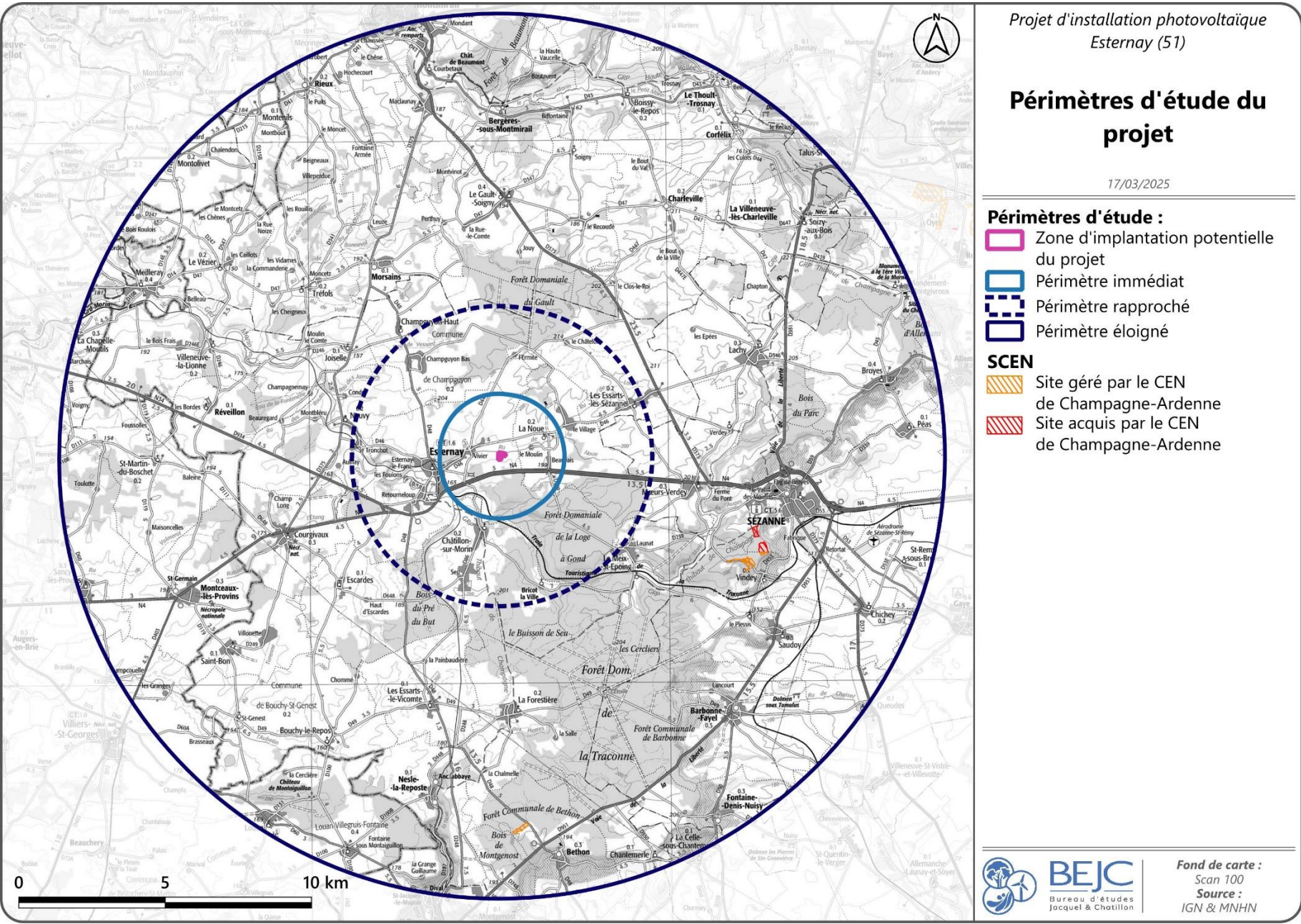
Les missions principales et modalités de fonctionnement des conservatoires sont résumées dans la charte des CREN qui constitue le texte de référence qui réunit les CREN, guide leurs actions et assure l’unité de la fédération. Celle-ci a été rédigée par la Fédération des conservatoires.

Aujourd’hui cela fait près de 40 ans que les CEN contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial proche des zones qu’ils conservent. Ce sont 23 CEN qui gèrent un réseau considérable de 4 100 sites naturels couvrant 270 000 ha en métropole et outre-mer (Guyane et Nouvelle-Calédonie) gérés sur plus de 4 000 communes. Leurs domaines d’interventions principaux s’articulent autour de 4 points : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation.

Un total de 3 SCEN a été recensé dans le périmètre d’étude. Parmi ces SCEN, 2 sont gérés et 1 est acquis par le CEN de Champagne-Ardenne (Carte 8 et Tableau 4 ci-contre).

Tableau 4 : Distance des SCEN par rapport à la ZIP (Source : BEJC, d’après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Type de CEN
Périmètre éloigné			
FR4505319	Plan cadastral informatisé	8 333	Géré
FR1505296	Pâtis de Sézanne	8 760	Acquis
FR1505349	Etang des bois communaux	12 442	Géré



Carte 8 : SCEN dans la zone d’étude (Source : BEJC, d’après données MNHN 2023)



II.1.3.3. Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité

Depuis mars 2019, une cartographie des sites compensatoires existants sur le territoire métropolitain a été mise en place. Ces données sont consultables sur le site de Géoportail. Ces mesures peuvent se traduire notamment par une restauration d'espace où d'actions en faveur de certaines espèces.

Aucun de ces mesures n'a été observé dans le périmètre d'étude à la date du mois d'Avril 2025.

II.1.4. ESPECES SOUMISES A PLANS D' ACTIONS

Les Plans Nationaux d'Actions sont des outils stratégiques opérationnels de protection de la biodiversité qui ont la particularité d'être orientés sur une espèce menacée précise ou un groupe cohérent d'espèces menacées. Un PNA se présente comme un document d'orientation, non opposable, définissant les actions à mettre en œuvre. Celles-ci se découpent en trois axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation.

L'objectif est la protection ou la restauration dans un état de conservation favorable des espèces prioritaires pour l'action publique (espèces menacées, espèces d'intérêt communautaire et insectes pollinisateurs sauvages).

Les PNA se déclinent parfois à l'échelle régionale alors nommé Plan Régional d'Action (PRA).

La région Grand Est est concernée par plusieurs Plans Nationaux d'Actions, concernant les espèces suivantes :

- Le Hamster commun (PRA) ;
- Le Lynx boréal (PRA) ;
- Toutes les espèces de Chiroptères ;
- Le Crapaud vert ;
- Le Pélobate brun ;
- Le Sonneur à ventre jaune ;
- Le Milan royal ;
- Le Balbuzard pêcheur (et la Pygargue à queue blanche en Lorraine) ;
- Les Pies-grièches grise et à tête rousse;
- Le Râle des genêts ;
- Le Grand Tétraz (PRA) ;
- Les Odonates ;
- Les Rhopalocères du genre *Phengaris* (anciennement *Maculinea*).

II.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Grand Est a été adopté par le Conseil régional le 22 novembre 2019 et approuvé par arrêté préfectoral le 24 janvier 2020.

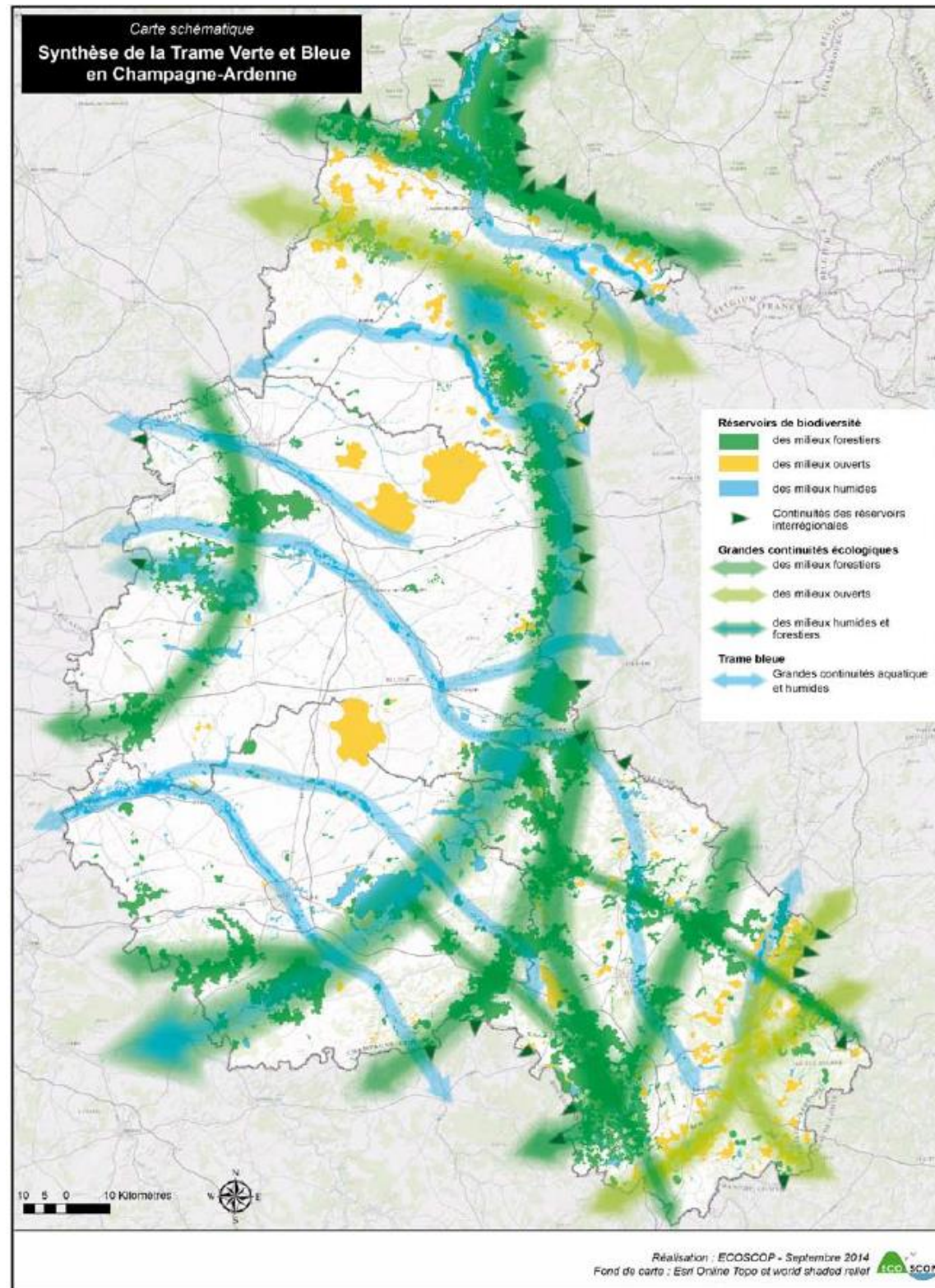
Ce document se substitue aux schémas préexistants suivants :

- Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ;
- Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) ;
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ;
- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ;
- **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).**

Le SRADDET fixe 30 objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région. Ceux-ci sont organisés autour de deux axes stratégiques répondant aux deux enjeux prioritaires que sont l'urgence climatique et les inégalités territoriales :

- Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires :
 - Choisir un modèle énergétique durable (5 objectifs) ;
 - Valoriser nos richesses naturelles et les intégrer dans notre développement (6 objectifs) ;
 - Vivre nos territoires autrement (6 objectifs).
- Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen :
 - Connecter les territoires au-delà des frontières (3 objectifs) ;
 - Solidariser et mobiliser les territoires (4 objectifs) ;
 - Construire une région attractive dans sa diversité (4 objectifs).
 - Conclusion : Impliquer chacun pour un élan collectif (2 objectifs).

Le SRADDET Grand Est reprend de nombreuses données du SRCE de Champagne-Ardenne. Dans ce dernier on peut notamment retrouver les trames vertes et bleues au sein de cette région (Carte 9). Ces dernières sont composées des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques servant de passages entre les réservoirs de biodiversité et des principaux cours d'eau (pouvant également servir de corridor écologique) (Figure 1). Le site d'étude est situé à proximité immédiate de plusieurs cours d'eau (Carte 11). La trame bleue y joue donc un rôle prépondérant, d'autant qu'elle s'associe avec un corridor écologique boisé sur le lit de ses cours d'eau.



Carte 9 : Carte schématique de la Trame verte et bleue en Champagne-Ardenne (Source : SRCE Champagne-Ardenne)

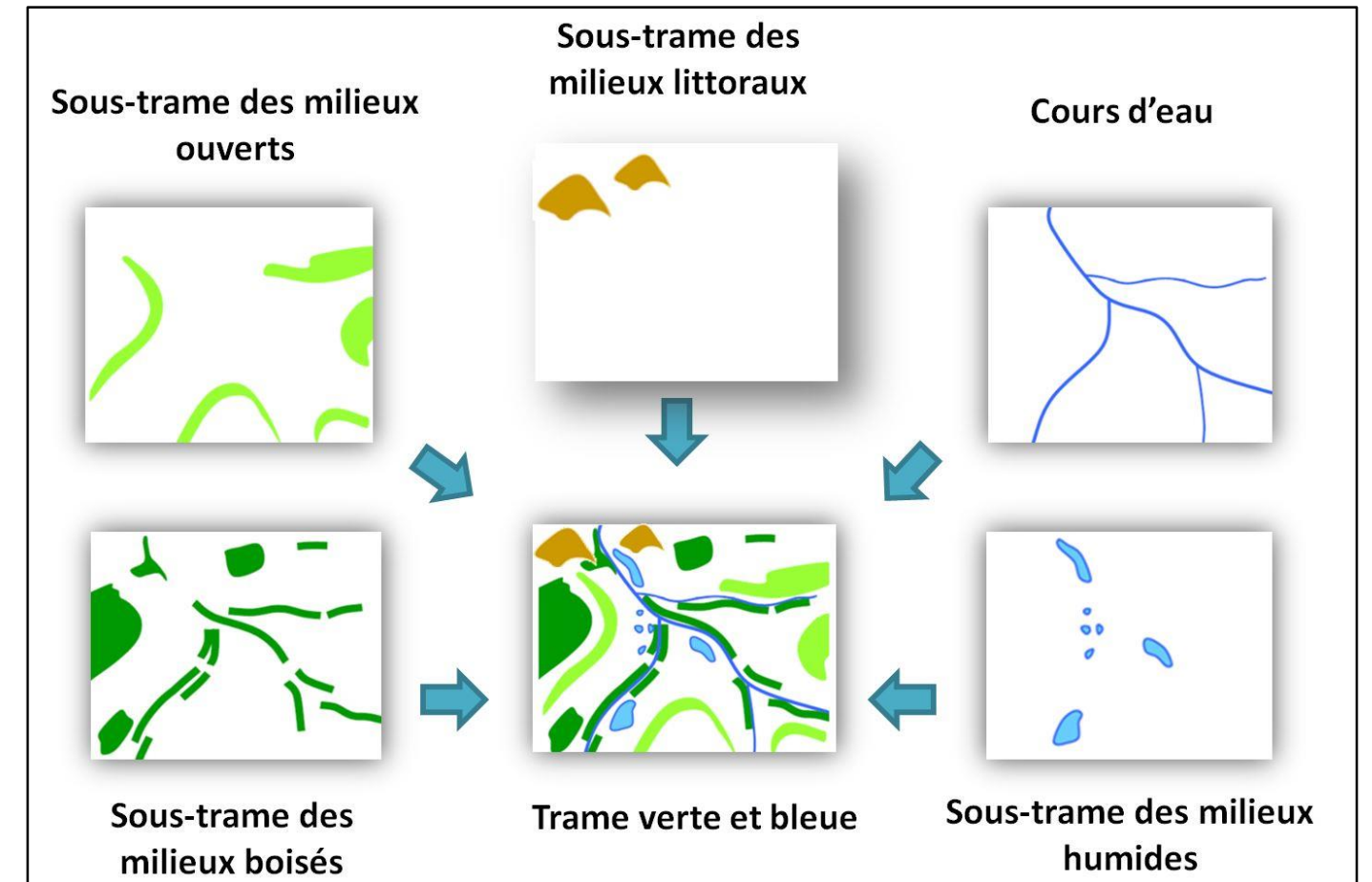
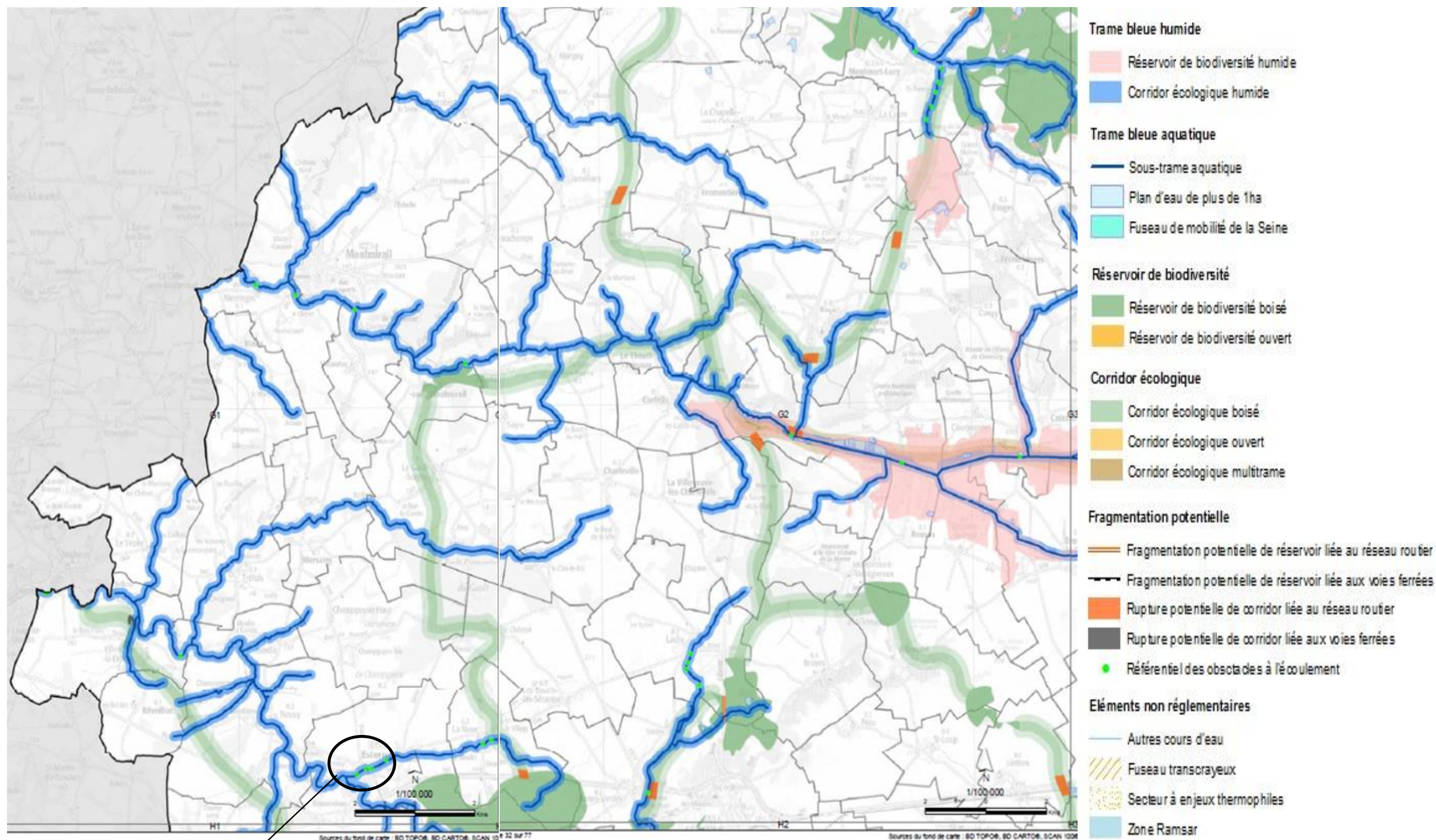
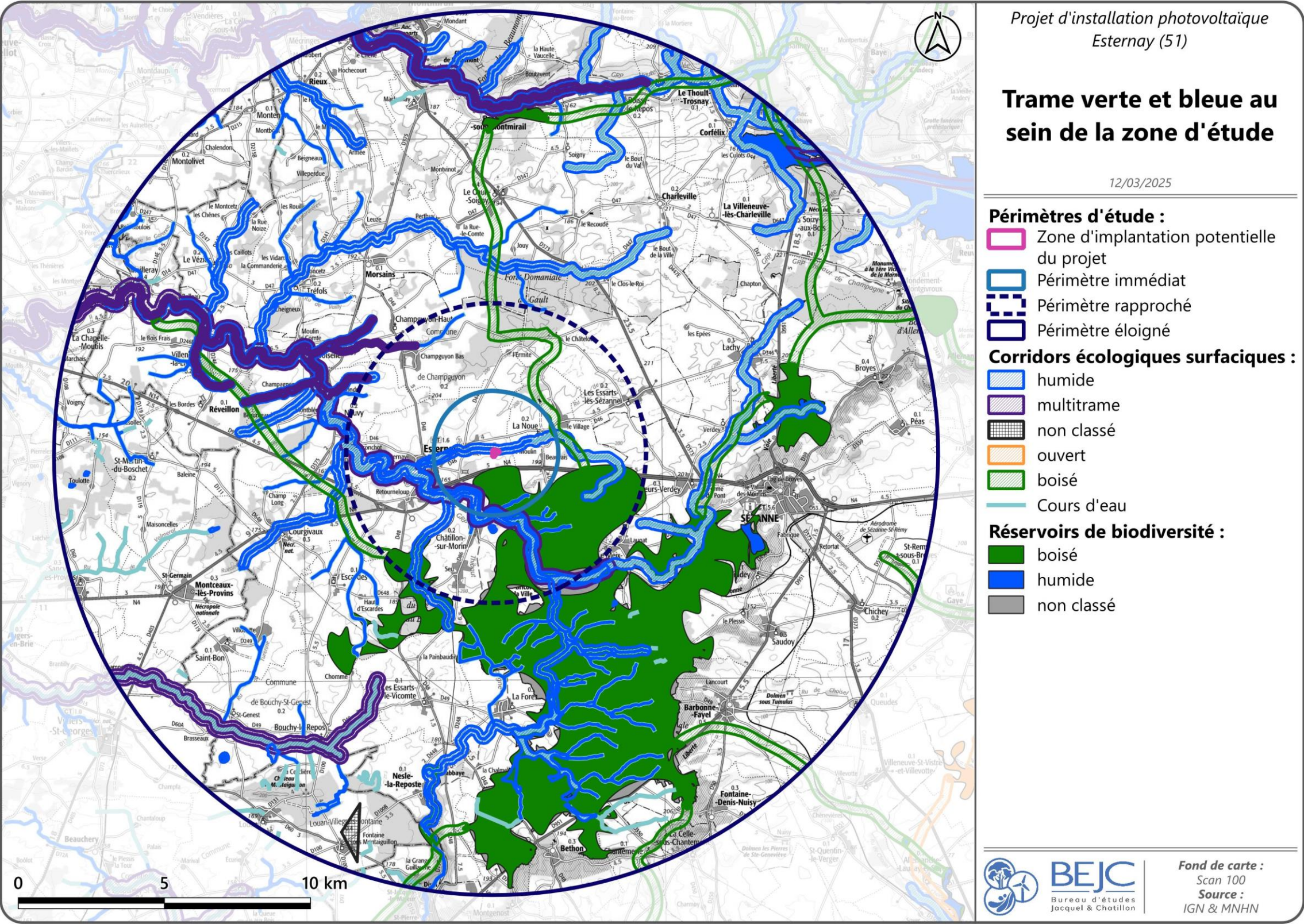


Figure 1 : Définition des trames vertes et bleues (Source : INPN)



Carte 10 : Trame verte et bleue au sein de la zone d'étude (Source : SRCE Champagne-Ardenne (maille G1 des composantes TVB))

Zone d'étude



Carte 11 : Trames verte et bleue au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données du SRCE de Champagne-Ardenne)



II.3. BASES DE DONNEES NATURALISTES

Le pré-diagnostic écologique a été établi sur la base des sources bibliographiques suivantes :

- La liste des espèces de plante par commune du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) ;
- La liste communale de Faune Champagne-Ardenne pour la Faune ;
- La liste communale des espèces par commune issue de l’INPN pour la Flore et Faune.

Ces sources ont été consultées en mars 2025.

Seules les espèces observées depuis 2010 seront reprises dans ce document. Nous étudierons dans la bibliographie les 10 taxons suivants :

- Les Amphibiens ;
- L’Avifaune ;
- La Flore ;
- Les Mammifères ;
- Les Reptiles
- Les Coléoptères (Scarabées, Coccinelles...) ;
- Les Odonates (Libellules et Demoiselles) ;
- Les Orthoptères (Criquets et Sauterelles) ;
- Les Rhopalocères (ancien sous-ordre des Papillons de jour) ;
- Et les Hétérocères (ancien sous-ordre des Papillons de nuit).

Les 5 taxons d’Insectes (Coléoptères, Odonates, Orthoptères, Rhopalocères et Hétérocères) seront étudiés ensemble ainsi que l’herpétofaune (Amphibiens et Reptiles). Lors de cet inventaire bibliographique la patrimonialité des espèces sera étudiée. Est considérée comme patrimoniale une espèce portant un statut de conservation défavorable, soit une espèce qui :

- Est inscrite à l’Annexe I de la Directive Oiseaux (pour l’Avifaune) ou est inscrite à l’Annexe II ou IV de la Directive 92/43/CEE dite Directive Habitats-Faune-Flore ;
- Ou appartenant aux catégories « En danger critique d’extinction » (CR), « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU) de la Liste Rouge Régionale ;
- Ou appartenant aux catégories « En danger critique d’extinction » (CR), « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU) de la Liste Rouge Nationale.

Il n’y a pas forcément de Liste Rouge Régionale officielle pour chaque taxon (que cela soit pour l’ancienne région Champagne-Ardenne ou l’actuelle région Grand Est). Dans ce cas précis seuls le premier et le troisième critère seront utilisés afin d’étudier la patrimonialité des espèces des différents taxons.

II.3.1. ESPECES FLORISTIQUES

Au total 336 espèces de plantes ont été identifiées sur les listes communales de l’INPN et du CBNBP. Le détail de toutes ces espèces est renseigné en Annexe I. **Parmi toutes ces espèces, deux sont considérées comme patrimoniale car menacées en Champagne-Ardenne. Il s’agit de l’Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) et du Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*), espèces listées « Vulnérable » (VU) sur la LRR de Champagne-Ardenne et est également déterminantes ZNIEFF.** D’après les données de l’INPN, aucune espèce n’est protégée, 2 sont déterminantes ZNIEFF, 57 sont indicatrices de zone humide et aucune n’est une Espèce Exotiques Envahissante (EEE) (Tableau 5).

Tableau 5 : Statut de protection et déterminants des espèces recensées sur la commune d’Esternay
(Source : BEJC, d’après données des Listes communales de l’INPN et du CBNBP)

Nombre d'espèces	Espèce patrimoniale	Menacé				Protégé	Déterminantes ZNIEFF	Indicatrice de zone humide	Espèce Exotique Envahissante (EEE)
		VU	EN	CR	Total				
336	2	2	0	0	2	0	3	57	0

II.3.2. ESPECES FAUNISTIQUES

II.3.2.1. Herpétofaune

D’après la liste communale du site Faune Champagne-Ardenne, une espèce de Reptile et 2 Amphibiens composent l’herpétofaune recensée sur la commune d’Esternay. Il s’agit respectivement de la **Couleuvre à collier (*Natrix helvetica*)**, du **Crapaud commun (*Bufo bufo*)** et de la **Grenouille rousse (*Rana temporaria*)**. **Ces espèces sont protégées en France d’après l’Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l’ensemble du territoire national** (Article 2 à 4 selon les espèces). Elles ne sont menacées ni en France ni dans le Grand Est et ne sont pas des espèces déterminantes ZNIEFF. **Elles ne sont pas considérées comme patrimoniale** (ni menacé ni inscrit sur l’Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore). Le Tableau 6 ci-dessous détaille le statut de conservation de ces espèces.

Tableau 6 : Herpétofaune recensée sur la commune d’Esternay
(Source : BEJC, d’après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l’INPN)

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive HFF	LR France	LR Grand Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale
Amphibiens	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>		LC	LC	Article 3	
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>		LC	NT	Article 4	
Reptile	Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>		LC	LC	Article 2	

II.3.2.2. Entomofaune

Cinq taxons ont été étudiés dans les Insectes. Il s'agit des Coléoptères (Scarabées, Coccinelles, Hannetons...), des Odonates (Libellules et Demoiselles), des Orthoptères (Criquets et Sauterelles), des Rhopalocères (ancien sous-ordre des Papillons de jour) et des Hétérocères (ancien sous-ordre des Papillons de nuit). Ce sont ces 5 taxons qui ont été étudiés dans ce pré-diagnostic écologique car ils sont utilisés comme bio-indicateur, c'est-à-dire que la présence de ces espèces peut témoigner de la qualité d'un milieu. Un total de 30 espèces d'Insectes a déjà été recensé sur la commune d'Esternay. Aucune espèce de Coléoptère n'a été recensée. 2 espèces d'Odonates, 6 espèces d'Orthoptères, 3 espèces d'Hétérocères et 19 espèces de Rhopalocères ont été recensées sur la commune d'Esternay. Notons qu'aucune évaluation ni aucune Liste Rouge n'a été réalisée pour les Hétérocères ni pour l'Europe ni pour la France et pour les Orthoptères en France.

Parmi les 30 espèces 5 sont déterminantes ZNIEFF : le Pennipatte bleuâtre (*Platynemis pennipes*), le Criquet vert-échine (*Chorthippus dorsatus*), le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), le Petit Mars changeant (*Aparuta ilia*), et le Flambé (*Iphiclides podalirius*). Ces cinq espèces sont respectivement une Demoiselle, deux Criquets et deux Papillons de jour. **Aucune espèce n'est menacée ou considérée comme patrimoniale. Parmi les 30 espèces, aucune n'est protégée.**

Le détail de toutes les espèces de l'entomofaune recensées sur la commune est présenté dans le Tableau 7.

II.3.2.1. Mammifères

Dix espèces de Mammifères ont été recensées sur la commune d'Esternay. **Parmi ces espèces, deux sont protégées : l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).** Deux autres espèces identifiées sur la commune sont déterminantes ZNIEFF : le **Blaireau européen (*Meles meles*)** et la **Martre des pins (*Martes martes*)**.

Le détail des espèces recensées sur la commune est renseigné dans le Tableau 8.



Tableau 7 : Entomofaune recensée sur la commune d'Esternay
(Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN)

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Europe	LR France	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Odonate	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC	LC		Non	Non
	Pennipatte bleuâtre	<i>Platynemis pennipes</i>	LC	LC		Non	Oui
Orthoptère	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC	NE		Non	Non
	Criquet des clairières	<i>Chrysocbraon dispar</i>	LC	NE		Non	Non
	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	LC	NE		Non	Non
	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	LC	NE		Non	Oui
	Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LC	NE		Non	Oui
	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	NE		Non	Non
Hétérocère	Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	NE	NE		Non	Non
	Etoilée	<i>Orgyia antiqua</i>	NE	NE		Non	Non
	Gamma	<i>Autographa gamma</i>	NE	NE		Non	Non
Rhopalocère	Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC	LC		Non	Non
	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	LC	LC		Non	Oui
	Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	LC	LC		Non	Non
	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	LC		Non	Non
	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC		Non	Non
	Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	LC	LC		Non	Non
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	LC		Non	Non
	Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	LC	LC		Non	Non
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC		Non	Non
	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	LC		Non	Non
	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC		Non	Non
	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC		Non	Non
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	LC		Non	Non
	Thécla de la ronce	<i>Callophrys rubi</i>	LC	LC		Non	Non
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC	LC		Non	Oui
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	LC		Non	Non
	Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	LC	LC		Non	Non
	Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC	LC		Non	Non
	Souci	<i>Colias crocea</i>		LC		Non	Non

Tableau 8 : Espèces de Mammifères recensées sur la commune d'Esternay
(Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Grand Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC	LC	Non	Non	Oui
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	LC	LC	Non	Non	
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	LC	Non	Non	
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	LC	Article 2	Non	
Fouine	<i>Martes foina</i>	LC	LC	Non	Non	
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	LC	Article 2	Non	
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	LC	LC	Non	Non	Oui
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	LC	LC	Non	Non	
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	LC	LC	Non	Non	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	LC	Non	Non	

II.3.2.1. Avifaune

Un total de 86 espèces d'Oiseaux a déjà été recensé dans la commune depuis 2010. Parmi ces espèces 17 sont déterminantes ZNIEFF, **10 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, 63 sont protégées (Article 3 de la Liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Ce sont 32 de ces espèces, soit un peu plus de 37 % d'entre elles, qui sont considérées comme patrimoniales.** Parmi ces 86 espèces, 20 sont menacées à l'échelle du Grand Est (10 VU, 6 EN, 4 CR). Les espèces considérées comme en danger critique sont la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), la Grue cendré (*Grus grus*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) et le Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*).

La liste détaillée des 39 espèces d'Oiseaux ainsi que leur statut de protection sont renseignés dans l'Annexe II, et leur statut dans le Tableau 9.

Tableau 9 : Statut de protection et déterminants des espèces avifaune recensées sur la commune d'Esternay
(Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN)

Nombre d'espèces	Inscrite à l'Annexe I	Espèces patrimoniales	Menacé				Protégées	Déterminante ZNIEFF
			VU	EN	CR	Total		
86	10	32	10	6	4	20	63	17



Photo 1 : Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) (Source : INPN, P. Gourdain)



Photo 2 : Grue cendré (*Grus grus*) (Source : INPN, S. Wroza)

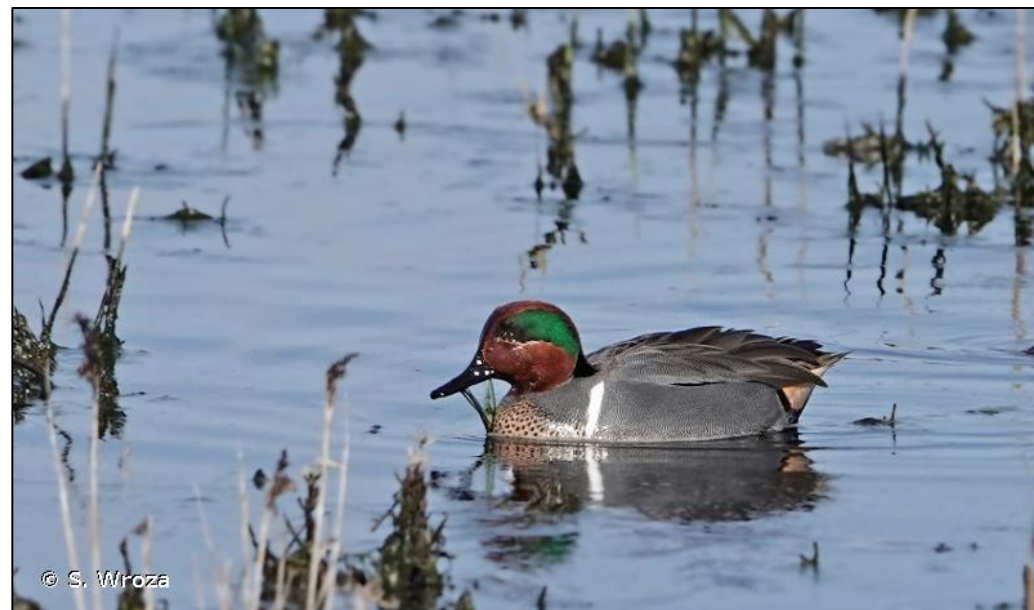


Photo 3 : Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) (Source : INPN, S. Wroza)



Photo 4 : Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*) (Source : INPN, P. Haffner)

CHAPITRE III. DIAGNOSTIC DE SITE



III.1. METHODOLOGIE DEPLOYEE

III.1.1. SYNTHESE DES INTERVENTIONS SUR SITE

L’objectif de la mission est d’étudier la Faune et la Flore. Cet inventaire a un but qualitatif plutôt que quantitatif, c’est-à-dire que l’on cherche plus à inventorier toutes les espèces présentes plutôt que de déterminer le nombre d’individus de chaque espèce (une attention particulière sur le nombre de pieds de plantes patrimoniales sera tout de même portée si de telles espèces venaient à être observées). De ce fait, il est préférable de réaliser la ou les sorties sur site à une période optimale pour un maximum de taxons, étant donné que différents taxons sont recherchés et étudiés dans cette étude. Une sortie a été réalisée pour l’inventaire Faune-Flore. Le détail de la date de sortie et des taxons étudiés est renseigné dans le Tableau 10 ci-dessous.

La journée de terrain a alors permis d’être sur site sur une période favorable aux différents taxons pour chacun d’entre eux. Cependant il est important de noter que certaines espèces peuvent être observables uniquement sur de courtes durées, que ce soit pour des Oiseaux en migration ou bien encore des espèces de plantes qui fleurissent uniquement au printemps (espèces vernales) ou en plein été (espèces estivales ou tardi-estivales). De ce fait, cet inventaire rend compte des espèces les plus fréquentes sur ce site et il est donc fortement probable que d’autres espèces utilisent le site sur d’autres périodes ou que ces dernières n’ont pu être observées (espèces nocturnes par exemple) lors de notre passage sur site. L’inventaire réalisé lors de ce diagnostic permet d’inventorier les espèces évidentes à prendre en compte pour la définition du projet.

De plus, la date de la sortie est dépendante de la météo, une journée avec une nébulosité forte empêchera une bonne analyse de l’Avifaune par les observateurs. De même, une journée avec de faibles températures ou bien une pluviométrie forte ne sera pas propice à l’observation d’Insectes par exemple. La sortie sur site a été réalisée par un écologue. La journée sur site disposait de bonnes conditions météorologiques pour observer les différents taxons. Les taxons étudiés sur site seront les mêmes que ceux étudiés dans la bibliographie. Pour les Chiroptères, seuls des habitats potentiels ont été recherchés.

Tableau 10 : Dates et conditions de la prospection sur site (Source : BEJC)

Date	Conditions météorologiques	Flore / Habitats naturels	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Insectes	Zones humides
03/04/2025	Ciel bleu ensoleillé, pluie nulle, vent faible Nord-Est, nébulosité 0/8, T 10 à 20 °C.	X	X	X	X	X	X	X

III.1.2. QUALIFICATION DES INTERVENANTS

La qualification ainsi que les taxons étudiés par l’écologue sont renseigné dans le Tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : Liste et qualification des intervenants (Source BEJC)

Nom de l’intervenant	Qualification	Groupes taxonomiques inventoriés
Pierre MARTIN	Chargé d’études écologue Ingénieur Agronome Spécialité Gestion des Milieux Naturels	Inventaire Flore, Avifaune, Amphibiens, Reptiles, Mammifères et Insectes.

III.1.3. DETAILS DES PROTOCOLES D’INVENTAIRES DEPLOYES

L’ensemble de la zone d’étude a été prospectée pour chacun des taxons étudiés.

Une analyse qualitative de la Flore présente a été réalisée. Chaque espèce inventoriée a été notée et son critère indicatrice de zone humide aussi. La patrimonialité des espèces observées a également été étudiée. Pour les Reptiles, Amphibiens et les Insectes tout individu observé a été pris en photo, quand cela était possible, afin de pouvoir déterminer l'espèce de celui-ci si un doute persistait. La recherche et l'identification de l'Avifaune présente sur site a été réalisée à vue et au chant également. Des jumelles ont été utilisées afin d'identifier les Oiseaux assez loin de l'observateur. Enfin, la recherche des Mammifères a été réalisée en cherchant toutes les traces possibles laissées par ces derniers (fèces, empreintes, etc). Concernant l'étude des Chiroptères une simple recherche de gîtes potentiels au sein et dans les alentours directs du site a été effectuée.

Les guides utilisés pour la détermination des espèces sont les suivants :

- Le guide DELACHAUX des fleurs de France et d'Europe pour la Flore ;
- Le guide Herpéto de DELACHAUX et NIESTLE, Amphibiens et Reptiles d'Europe pour les Reptiles et les Amphibiens ;
- Le guide photo des Insectes, adultes larves ou chrysalides de DELACHAUX et NIESTLE pour les Odonates, les Orthoptères et les Rhopalocères ;
- Le guide pratique des papillons de jour de DELACHAUX et NIESTLE, Tous les Papilionoidea de France métropolitaine ;
- Le guide Ornitho de DELACHAUX et NIESTLE pour l'Avifaune ;
- Le guide DELACHAUX et NIESTLE des traces d'animaux pour les Mammifères.

III.2. EXPERTISES DE TERRAIN

III.2.1. HABITATS NATURELS

Un seul habitat a été recensé sur l'aire d'étude. Il s'agit d'une parcelle de « Monocultures intensives » à nu au moment du passage de l'écologue (Photo 5) et qui correspondent à l'intégralité de la ZIP. La cartographie est présentée sur la Carte 12. C'est sur cet habitat qu'est prévue l'implantation du projet. Le Tableau 12 renseigne avec précision cet habitat. Puisque l'intégralité de la zone correspond à un habitat cultivé, l'enjeu de celui-ci est considéré comme très faible.

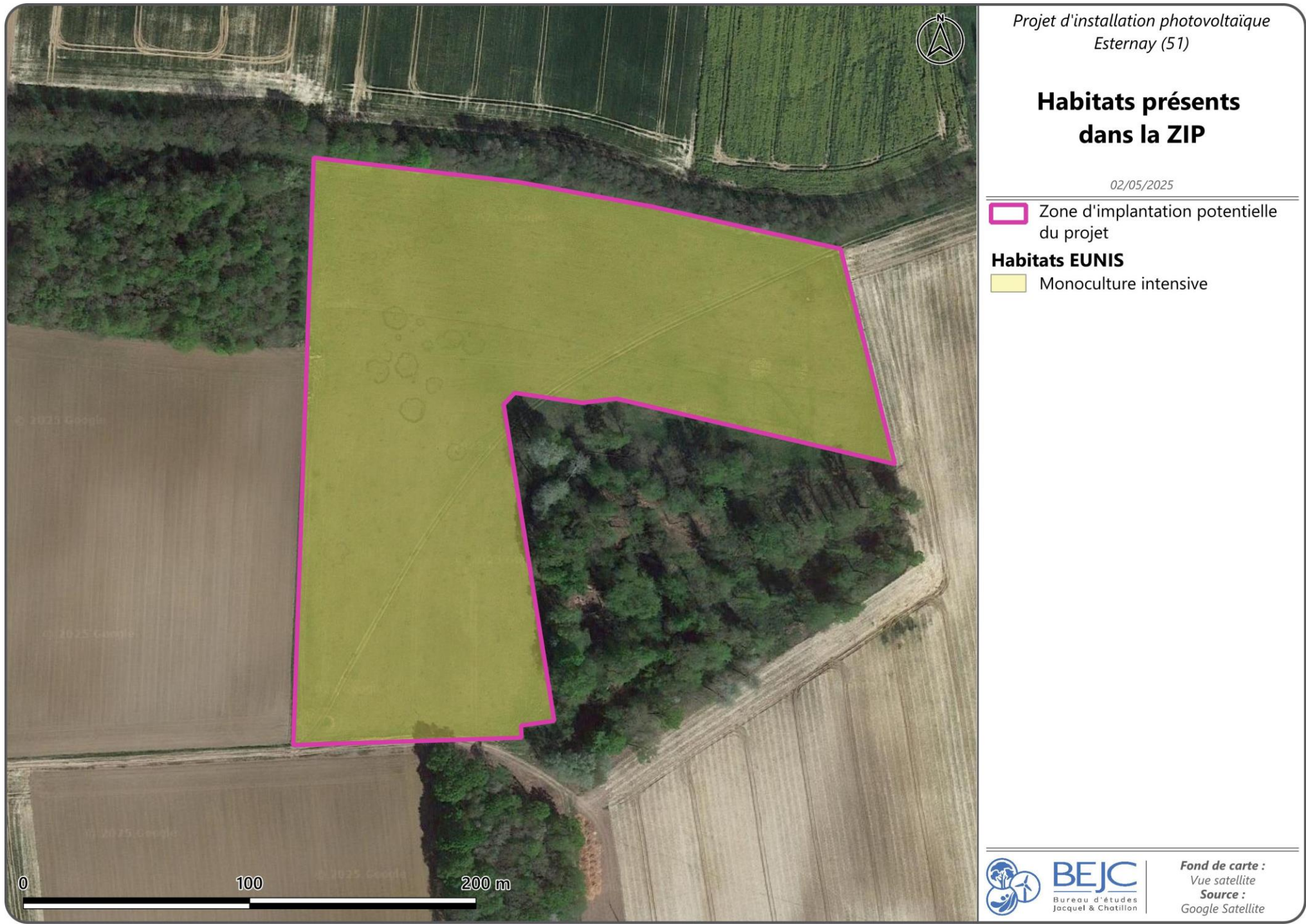


Photo 5 : Sol cultivé et haie boisée (Source : BEJC)



Tableau 12 : Synthèse des habitats présents sur le site étudié

Nom de l’habitat	EUNIS	Enjeu flore-habitats	Zone humide	Surface dans le périmètre immédiat du site d’étude (m²)	Proportion par rapport à la surface de la zone d’étude
Monoculture intensive	E1.1	Nul	A étudier	Environ 20 000	100 %



Carte 12 : Détail des habitats de l’aire d’étude écologique (Source : BEJC)

III.2.2. FLORE

III.2.2.1. Flore d'intérêt patrimonial

Au total, 34 espèces ont été inventoriées sur le site. Cela correspond à une faible diversité spécifique, la plupart de ces espèces n'étant pas présentes dans le champ en question mais dans ses abords immédiats. On y retrouve principalement des plantes rudérales et ubiquistes. La liste des plantes inventoriées se trouve dans le Tableau 13.

Parmi ces espèces, aucune espèce n'est dotée d'un statut de protection, que cela soit à l'échelle nationale ou régionale. Le Chiendent pied-de-poule est classé En Danger à l'échelle régionale du Grand Est. Le Chiendent pied-de-poule et la Stellaire holostée sont des espèces déterminantes ZNIEFF dans la région de Champagne-Ardenne.

Tableau 13 : Plantes inventoriées lors du passage sur site et leur statut (Source : BEJC)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Déterminante ZNIEFF	Indicatrice de zone humide ?
Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	<i>Dactylis glomerata</i> L.	LC	LC		
Oseille des prés, Rumex oseille	<i>Rumex acetosa</i> L.	LC	LC		
Vulpin des champs, Queue-de-renard	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	LC	LC		
Lamier jaune, Lamier Galéobdolon	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	LC	LC		
Gaillet croisettes, Croisette commune	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	LC	LC		
Ficaire à bulbilles	<i>Ficaria verna</i> Huds.	LC	LC		
Ortie dioïque, Grande ortie	<i>Urtica dioica</i> L.	LC	LC		
Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	LC	EN	Oui	
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i> L.	LC	LC		Oui
Gouet tâcheté, Chandelle	<i>Arum maculatum</i> L.	LC	LC		
Barbarée printanière, Barbarée du printemps	<i>Barbarea verna</i> (Mill.) Asch.	LC	DD		
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	LC	LC		Oui
Épiaire des bois, Ortie à crapauds	<i>Stachys sylvatica</i> L.	LC	LC		
Lierre terrestre, Gléchoie Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L.	LC	LC		
Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica hederifolia</i> L.	LC	LC		
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i> L.	LC	LC		
Benoîte des bois	<i>Geum sylvaticum</i> Pourr.	LC	NA		
Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	<i>Geum urbanum</i> L.	LC	LC		
Moschatelline, Adoxe musquée	<i>Adoxa moschatellina</i> L.	LC	LC		
Jonc diffus	<i>Juncus</i> ~~diffusus~~ H.	NE	NE		Oui
Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	<i>Hedera helix</i> L.	LC	LC		
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i> Poir.	NA	NA		
Cirse des champs, Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	LC	LC		
Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	<i>Plantago major</i> L.	LC	LC		
Plantain argenté	<i>Plantago argentea</i> Chaix	LC	NA		
Gaillet gratteron, Herbe collante	<i>Galium aparine</i> L.	LC	LC		
Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	LC	LC		
Aulne glutineux, Verne	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	LC	LC		Oui
Noisetier, Avelinier	<i>Corylus avellana</i> L.	LC	LC		
Camérisier bleu	<i>Lonicera caerulea</i> L.	LC	NA		
Pissenlit commun	<i>Taraxacum officinale</i> W.	LC	NE		
Stellaire holostée	<i>Rabehrea holostea</i> L.	LC	LC	Oui	

Potentille faux fraisier, Potentille stérile	<i>Potentilla sterilis (L.) Garcke</i>	LC	LC		
Véronique agreste	<i>Veronica agrestis L.</i>	LC	LC		

III.2.2.2. Flore de zone humide

Quatre des espèces observées sont des espèces indicatrices de zones humides.

III.2.2.3. Flore exotique envahissante

Aucune espèce de plante exotique envahissante de la liste de la région Grand Est n’a été inventoriée lors du passage sur site.

III.2.3. FAUNE

III.2.3.1. Herpétofaune

Une ponte d’Amphibiens, probablement de la Grenouille verte, a été observée dans un trou d’eau sur site (Photo 6 et Photo 7). Il s’agirait d’une espèce protégée, comme le sont toutes les espèces d’Amphibiens. Il est donc à prendre en compte que ce trou d’eau en question semble être un habitat potentiel pour les Amphibiens.



Photo 6 : Trou d'eau sur le Zone d'Implantation du Projet (Source : BEJC)



Photo 7 : Ponte d'Amphibien observée sur site (Source : BEJC)

III.2.3.2. Entomofaune

Au total 4 espèces différentes d’Insectes ont été identifiées lors de l’inventaire sur site. Ces espèces sont toutes issues du taxons des Rhopalocères, plus communément appelé Papillons de jour.

Parmi ces 4 espèces, aucune n’est ni protégée, ni menacée, ni inscrite sur la Directive Habitats-Faune-Flore et donc aucune espèce n’est considérée comme patrimoniale. De plus, aucune espèce n’est considérée comme étant Déterminante ZNIEFF. Le détail des différentes espèces recensées sur site est renseigné dans le Tableau 14.

Tableau 14 : Entomofaune observée sur la zone d’implantation du site (Source : BEJC)

Taxon	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Monde	LR Europe	LR France	LR Grand Est
Rhopalocère	Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>		LC	LC	LC
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>		LC	LC	LC
	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>		LC	LC	LC
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	LC	LC	LC

III.2.3.2.1. MAMMIFERES

Quatre espèces de Mammifères ont été observées, directement ou par observation de traces et indices, sur le territoire d’étude. Aucune de ces espèces n’est menacée. Parmi elles, l’Ecureuil roux est protégé tandis que le Blaireau européen est déterminant ZNIEFF. Le détail des différentes espèces recensées sur site est renseigné dans le Tableau 15.

Tableau 15 : Mammifères observés sur la zone d’implantation du site (Source : BEJC)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Monde	LR Europe	LR France	LR Grand Est	Espèce protégée	Déterminante ZNIEFF
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC	LC	LC	LC	Non	Oui
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	LC	LC	LC	Non	
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	LC	LC	LC	Article 2	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	LC	LC	LC	Non	

Des haies boisées ont été observées autour de l’aire d’étude. Il est tout à fait possible que d’autres espèces puissent s’y trouver, dont des Chauves-souris qui peuvent s’y abriter et peuvent également être amenées à traverser le site lors de leurs transits.



III.2.3.3. Avifaune

Un total de 24 espèces d’Oiseaux a pu être observé lors de l’inventaire ornithologique (Tableau 16). Ces espèces sont principalement des espèces généralistes (comme la Corneille noire), des espèces des milieux agricoles, (comme l’Alouette des champs), ou des espèces de milieu arbustif ou liés aux haies (comme la Mésange charbonnière ou le Chardonneret élégant). Parmi les Oiseaux recensés, 19 espèces sont protégées (article 3 de la liste des Oiseaux protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Parmi ces espèces, **3 sont menacées à l’échelle nationale**, classés Vulnérables : le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant. On en recense 4 autres classées quasi menacées. Parmi ces dernières, **la Fauvette des jardins est également classée Vulnérable à l’échelle du Grand Est**. Aucune de ces espèces n’est inscrite à l’Annexe I de la Directive Oiseaux, et **19 sont protégées, dont les 4 espèces menacées. De ce fait, ces 4 espèces sont considérées comme patrimoniales**. Aucune des espèces observées n’est déterminante ZNIEFF. **Le détail des différentes espèces recensées sur site est renseigné dans le Tableau 16.**

Tableau 16 : Avifaune recensée sur la zone d’implantation du site (Source : BEJC)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	LR Nicheur France	LR Grand Est	Espèce protégée	Déterminante ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		LC	NT	Article 3	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		NT	NT	Non	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		VU	NT	Article 3	Oui
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Annexe I	LC	NT	Article 3	Oui
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		LC	LC	Article 3	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC	LC	Non	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		VU	NT	Article 3	Oui
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		NT	NT	Article 3	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		LC	LC	Article 3	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		NT	VU	Article 3	Oui
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		LC	LC	Non	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		VU	LC	Article 3	Oui
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	LC	Non	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		LC	LC	Article 3	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		LC	LC	Article 3	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		LC	LC	Article 3	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		LC	LC	Article 3	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	LC	Non	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		LC	NT	Article 3	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		LC	LC	Article 3	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		LC	LC	Article 3	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>		NT	LC	Article 3	

III.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

En l'état, le site d'étude présente un intérêt écologique globalement faible à modéré, notamment du fait que l'essentiel de la zone soit constituée de cultures intensives bien que les milieux boisés et potentiellement humides qui l'entourent renferme davantage de biodiversité.

L'enjeu concernant les zonages d'inventaires et règlementaires est considéré comme faible. L'enjeu habitats naturels est considéré comme faible. L'enjeu Flore est considéré comme très faible du fait qu'aucune espèce protégée ou menacée à l'échelle régionale ou nationale n'ait été observée directement sur le site, bien qu'une espèce menacée, le Chiendent pied-de-poule, se trouve à sa proximité. L'enjeu faunistique est très faible pour tous les taxons hormis pour les Amphibiens, du fait de l'observation d'une ponte directement sur le site, ainsi que pour l'Avifaune puisque plusieurs espèces menacées et/ou patrimoniales ont été observées ou sont considérées comme présentes au sein de la commune. Pour les autres taxons, aucune espèce menacée n'a été observée. Enfin, l'enjeu continuités écologiques est considéré comme faible à modéré. Une éventuelle clôture du site devrait donc peu affecter le transit de la Faune localement et l'artificialisation liée au photovoltaïque concerne une parcelle de culture intensive. Cependant, le projet pourrait interférer dans le trajet de certaines espèces de Mammifères notamment dont le passage a été constaté sur la parcelle. De par la présence à proximité d'un ruisseau, de plante indicatrice de zone humide et d'un trou d'eau, la ZIP semble se situer du moins en partie en zone humide.

Le Tableau 17 ci-dessous synthétise les enjeux écologiques potentiels du site.

Tableau 17 : Synthèse des enjeux écologiques potentiels au sein de la zone d'étude (Source : BEJC)

Compartiment étudié	Niveau d'enjeu potentiel	Commentaires
Zonage d'inventaires et règlementaires	Faible	ZNIEFF de type II à un peu plus de 500 mètre du projet, présence et observation de certaines espèces déterminantes ZNIEFF.
Habitats naturels	Faible	Grande culture, espèce commune, entouré de massifs boisés situés hors de la ZIP.
Flore	Faible	Chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>) EN sur la Liste Rouge Régionale de Champagne-Ardenne présent à proximité de la ZIP, mais pas dedans.
Amphibiens	Modéré	Observation d'une ponte d'Amphibiens indéterminé dans un trou d'eau présent sur la ZIP. Une seule sortie ne permet pas de déterminer si l'implantation de l'espèce est durable.
Reptiles	Très faible	Aucune observation directe lors de la sortie, une espèce protégée identifiée sur la commune mais en préoccupation mineure sur la LRN et la LRR
Oiseaux	Fort	Trois espèces menacées classées VU observée durant la sortie, ainsi que 19 protégées. 31 espèces menacées identifiées sur la commune, dont 4 en Danger Critique mais qui n'ont pas été vu durant la sortie.
Mammifères (Hors Chiroptères)	Très faible	Parmi les 4 espèces observées, la seule protégée, l'Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>) ne devrait pas être sensiblement impactée.
Chiroptères	Très faible	Aucune espèce identifiée ou observée sur site ou sur la commune
Insectes	Très faible	Aucune espèce menacée ou protégée observée sur site ou identifiée sur la commune.
Continuités écologiques	Faible à modéré	Site d'étude constitué d'un milieu ouvert constitué d'un champ agricole bordé par des haies et massifs forestiers, ainsi qu'un cours d'eau, le Ru de la Noue. Zone pouvant contribuer aux trames verte et bleue locales.
Zones humides	Fort	Observation d'un trou d'eau suffisamment durable pour contenir à un moment donné une ponte d'Amphibiens, et présence de plante indicatrice de zone humide à proximité de la ZIP.



III.4. EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Il est envisagé que le projet s'installe sur une zone de grande culture, et ne devrait donc pas dénaturer ou artificialiser un sol riche en biodiversité. Cependant, les milieux boisés et humides qui l'entourent constituent des réservoirs et des zones de transits plus important pour la Faune notamment. Cela étant, l'effet des installations photovoltaïques devrait rester faible pour la Faune, en fonction des dimensions des barrières délimitant le site. Les effets sur la Flore devraient quant à eux être très faibles. Il en est de même pour les habitats du site, s'il était avéré qu'aucune coupe d'arbre n'était prévue.

Il existe une zone Natura 2000 dans un rayon de 15 km autour de la ZIP. Il s'agit de la ZSC « Landes et mares de Sézanne et de Vindey ». Les espèces importantes de Faune et de Flore au sein de cette ZSC sont des Amphibiens (Triton crêté et Grenouille verte), des Chiroptères (Grand Murin), et des plantes de zones humides (Alisme graminée, Saule rampant...) ou de boisements (Grande Pirole). La distance entre la ZIP et cette ZSC, supérieure à 8 km, permet d'affirmer que les incidences de ce projet sur cette zone Natura 2000 seront négligeables.

La problématique majeure reste la présence du trou d'eau observé durant la visite. Compte tenu de la période d'étude, soit au début du printemps, il n'est pas possible de déterminer formellement s'il s'agit d'une flaque ou d'un plan d'eau permanent tout au long de l'année. Toutefois, la présence d'une reproduction d'Amphibiens incite au questionnement et nécessite une étude plus prolongée car le cas échéant, le projet pourrait finalement occasionner la destruction d'un habitat d'espèce protéger et d'une zone humide.

Au final, il apparaît que le projet n'aura pas d'impact significatif sur les zones Natura 2000, par la distance de la ZIP à la zone Natura 2000 la plus proche et par la nature du milieu d'implantation (zone cultivée) qui est très différente de la nature des milieux des zones Natura 2000 à proximité du projet. Mais s'il était confirmé que la ZIP contenait bien une zone humide, voir un plan d'eau faisant l'objet de reproduction d'Amphibiens, il pourrait être suggéré de revoir le projet d'installation des panneaux photovoltaïques, que ce soit par un décalage pour éviter la zone en question, ou par une réduction du nombre de panneaux à installer.

CHAPITRE IV. CONCLUSION



Dans le cadre d'une demande d'autorisation au cas par cas du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une parcelle agricole au sein de la commune d'Esternay par les sociétés SCEA DES SAULES, un diagnostic des enjeux écologiques sur le site d'étude a été établi grâce à une prospections de terrain réalisée en avril 2025 accompagnée d'une étude bibliographique.

Celui-ci a permis d'identifier les espèces et milieux à valoriser et/ou préserver existants ou à potentiel écologique, d'étudier l'adéquation potentielle du projet envisagé avec les résultats de cette prospection et de la recherche bibliographique, et de dresser une synthèse des vigilances et/ou préconisations à intégrer dans la réalisation du projet dans un objectif de maintien et/ou d'amélioration de la gestion environnementale du site.

Ainsi, les effets potentiels du projet sur les différentes composantes de la zone d'étude (espaces naturels remarquables, Habitats, Flore et Faune) ont pu être mis en évidence.

Les résultats de cette étude s'articulent principalement autour des points suivants :

- **L'emprise du projet se situe dans une zone à faible diversité écologique (grandes cultures) ;**
- **La ZIP est néanmoins susceptible d'abriter une zone humide où ont lieu des reproductions d'Amphibiens, point pouvant être confirmé par une observation en été ;**
- **La ZIP se situe à proximité des corridors écologiques des cours d'eau et des principaux réservoirs de biodiversité ;**
- **Au vue des observations et de l'analyse bibliographique, une partie du site pourrait se situer en zone humide ;**
- **Les enjeux écologiques dans la zone étudiée sont globalement faibles à modérés ;**
- **Les impacts potentiels attendus avant mesures ;**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(Les références bibliographiques complémentaires spécifiques aux expertises annexes sont détaillées dans les documents correspondants)

Sites Internet

- **Faune Champagne-Ardenne** : faune-champagne-ardenne.org
- **INPN** : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- **LEGIFRANCE** : <https://www.legifrance.gouv.fr>
- **UICN** : <https://www.uicn.fr>
- **Géoportail** : <https://www.geoportail.gouv.fr/>



SIGLES

- APB : Arrêté de Protection de Biotope
- CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- CEN : Conservatoire d’Espaces Naturels
- CR : En danger critique d’extinction (CRitically endangered)
- CREN : Conservatoires Régionaux d’Espaces Naturels
- EEE : Espèce Exotique Envahissante
- EN : En danger d’extinction (ENDangered)
- ENP : Espaces Naturels Protégés
- ERC : Eviter, Réduire, Compenser
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
- IGN : Institut Géographique National
- LC : Préoccupation mineure (Least Concern)
- LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
- LRN : Liste Rouge Nationale
- LRR : Liste Rouge Régionale
- MNHN : Muséum National d’Histoire Naturelle
- MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- NT : Quasi-menacé (Near Threatened)
- PNR : Parc Naturel Régional
- RE : Disparu au niveau régional (Regionally Extinct)
- RNN : Réserve Naturelle Nationale
- RNR : Réserve Naturelle Régionale
- SCEN : Sites de Conservatoires d’Espaces Naturels
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SFEPM : Société Française pour l’Etude et la Protection des Mammifères
- SRADDET : Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- VU : Vulnérable (VULnerable)
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF : Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
- ZPS : Zone de Protection Spéciale
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ANNEXE



Annexe I : Liste de la Flore déjà observée sur la commune (Source : BEJC, d’après données de l’INPN, du CBNBP et du MNHN)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne Ardenne	Directive HFF?	Menacée ?	Patrimoniale ?	Indicatrice de zone humide ? (D'après arrêté du 24 juin 2008)	Déterminante ZNIEFF	Espèce exotique envahissante
Gaillet allongé	<i>Galium elongatum</i> C.Presl	LC	DD		Non	Non	0		
Gaillet commun, Gaillet Mollugine	<i>Galium mollugo</i> L.	LC	DD		Non	Non	0		
Ronce ligueuse	<i>Rubus fruticosus</i>	NE	DD		Non	Non	0		
Érable champêtre, Acéraille	<i>Acer campestre</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Érable sycomore, Grand Érable	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	<i>Achillea millefolium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Moschatelline, Adoxe musquée	<i>Adoxa moschatellina</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Petite cigüe, Faux Persil	<i>Aethusa cynapium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Aigremoine, Francormier	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Aigremoine élevée, Aigremoine odorante	<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	LC	LC		Non	Non	0		
Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Bugle rampante, Consyre moyenne	<i>Ajuga reptans</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Alliaire, Herbe aux aulx	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	LC	LC		Non	Non	0		
Ail des vignes, Oignon bâtard	<i>Allium vineale</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Aulne glutineux, Verne	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	LC	LC		Non	Non	0		
Vulpin des champs, Queue-de-renard	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0		
Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Anémone des bois, Anémone sylvie	<i>Anemone nemorosa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératoire sauvage	<i>Angelica sylvestris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski	LC	LC		Non	Non	0		
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Cerfeuil des bois, Persil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	LC	LC		Non	Non	0		
Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Potentille des oies	<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb.	LC	LC		Non	Non	0		
Fromental élevé, Ray-grass français	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	LC	LC		Non	Non	0		
Armoise commune, Herbe de feu	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Gouet tacheté, Chandelle	<i>Arum maculatum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Doradille rue des murailles, Rue des murailles	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Scolopendre, Scolopendre officinale	<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Fougère femelle, Polypode femelle	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	LC	LC		Non	Non	0		
Avoine folle, Havenon	<i>Avena fatua</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Barbarée commune, Herbe de sainte Barbe	<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton	LC	LC		Non	Non	0		
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Épiaire officinale	<i>Betonica officinalis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i> Roth	LC	LC		Non	Non	0		
Brachypode des bois, Brome des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	LC	LC		Non	Non	0		

Brome érigé	<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr.	LC	LC		Non	Non	0		
Brome variable, Brome confondu	<i>Bromus commutatus</i> Schrad.	LC	LC		Non	Non	0		
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Callitriche des marais	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	LC	LC		Non	Non	0		
Populage des marais, Sarbouillotte	<i>Caltha palustris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Campanule gantelée, Ortie bleue	<i>Campanula trachelium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	LC	LC		Non	Non	0		
Cardamine flexueuse, Cardamine des bois	<i>Cardamine flexuosa</i> With.	LC	LC		Non	Non	0		
Cardamine hérissée, Cresson de muraille	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Cardamine des prés, Cresson des prés	<i>Cardamine pratensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche des marais, Laîche fausse, Laîche aiguë, Laîche fausse Laîche aiguë	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche printanière, Laîche du printemps	<i>Carex caryophyllea</i> Latourr.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche écartée	<i>Carex divulsa</i> Stokes	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche glauque, Langue-de-pic	<i>Carex flacca</i> Schreb.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche hérissée	<i>Carex hirta</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche pâle	<i>Carex pallescens</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche à épis pendants, Laîche pendante	<i>Carex pendula</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche à pilules	<i>Carex pilulifera</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche espacée	<i>Carex remota</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche des rives	<i>Carex riparia</i> Curtis	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche en épis	<i>Carex spicata</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche à épis grêles, Laîche maigre	<i>Carex strigosa</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche des bois	<i>Carex sylvatica</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0		
Laîche vésiculeuse, Laîche à utricules renflés	<i>Carex vesicaria</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Charme, Charmille	<i>Carpinus betulus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Céraiste commune	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	LC	LC		Non	Non	0		
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	LC	LC		Non	Non	0		
Chérophylle penché, Couquet	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	<i>Chelidonium majus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Circée de Paris, Circée commune	<i>Circaea lutetiana</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Cirse des champs, Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	LC	LC		Non	Non	0		
Cirse des maraichers, Chardon des potagers	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	LC	LC		Non	Non	0		
Cirse des marais, Bâton du Diable	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	LC	LC		Non	Non	0		
Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	LC	LC		Non	Non	0		
Clématite des haies, Herbe aux gueux	<i>Clematis vitalba</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Colchique d'automne, Safran des prés	<i>Colchicum autumnale</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Liseron des champs, Vrillée	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Liset, Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Cornouiller sanguin, Sanguine	<i>Cornus sanguinea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Coronille changeante	<i>Coronilla varia</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		



Noisetier, Avelinier	<i>Corylus avellana</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	LC	LC		Non	Non	0		
Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	LC	LC		Non	Non	0		
Gaillet croisettes, Croisette commune	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	LC	LC		Non	Non	0		
Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs	<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	LC	LC		Non	Non	0		
Crételle	<i>Cynosurus cristatus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Genêt à balai, Juniesse	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	LC	LC		Non	Non	0		
Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	<i>Dactylis glomerata</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Carotte sauvage, Daucus carotte	<i>Daucus carota</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Canche cespiteuse, Canche des champs	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv.	LC	LC		Non	Non	0		
Cabaret des Oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Cardère poilu, Verge à pasteur	<i>Dipsacus pilosus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Drave de printemps	<i>Draba verna</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Dryopteris des chartreux , Fougère spinuleuse	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	LC	LC		Non	Non	0		
Dryopteris dilaté, Fougère dilatée	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray	LC	LC		Non	Non	0		
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	LC	LC		Non	Non	0		
Vipérine commune, Vipérine vulgaire	<i>Echium vulgare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Prêle des champs, Queue-de-renard	<i>Equisetum arvense</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Prêle des marais	<i>Equisetum palustre</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér.	LC	LC		Non	Non	0		
Chardon Roland, Panicaud champêtre	<i>Eryngium campestre</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Bonnet-d'évêque	<i>Euonymus europaeus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Euphorbe des bois, Herbe à la faux	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Hêtre, Hêtre commun, Fouteau	<i>Fagus sylvatica</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Ficaire à bulbilles	<i>Ficaria verna</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0		
Reine des prés, Spirée Ulmaire	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	LC	LC		Non	Non	0		
Fraisier sauvage, Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Frêne élevé, Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	<i>Fumaria officinalis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Galéopsis tétrahit, Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Gaillet dressé	<i>Galium album</i> Mill.	LC	LC		Non	Non	0		
Gaillet gratteron, Herbe collante	<i>Galium aparine</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Gaillet jaune, Caille-lait jaune	<i>Galium verum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Géranium des colombes, Pied de pigeon	<i>Geranium columbinum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Géranium à feuilles molles	<i>Geranium molle</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Géranium des Pyrénées	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f.	LC	LC		Non	Non	0		

Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	<i>Geum urbanum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Glycérie flottante, Manne de Pologne	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	LC	LC		Non	Non	0		
Glycérie aquatique, Glycérie très élevée	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb.	LC	LC		Non	Non	0		
Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	<i>Hedera helix</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Hellébore fétide, Pied-de-griffon	<i>Helleborus foetidus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Picride fausse Vipérine	<i>Helminthotheca echiioides</i> (L.) Holub	LC	LC		Non	Non	0		
Ache nodiflore	<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch	LC	LC		Non	Non	0		
Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Houlque laineuse, Blanchard	<i>Holcus lanatus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Holostée en ombelle	<i>Holosteum umbellatum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	<i>Hordeum murinum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Houblon grimpant	<i>Humulus lupulus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	<i>Hypericum perforatum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Millepertuis élégant, Millepertuis joli	<i>Hypericum pulchrum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant	<i>Iris foetidissima</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Iris faux acore, Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Séneçon à feuilles de Roquette	<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	LC	LC		Non	Non	0		
Herbe de saint Jacques	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn.	LC	LC		Non	Non	0		
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Jonc épars, Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Knautie des champs, Oreille-d'âne	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	LC	LC		Non	Non	0		
Laitue scariole, Escarole	<i>Lactuca serriola</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	<i>Lamium album</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Lamier jaune, Lamier Galéobdolon	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	LC	LC		Non	Non	0		
Lamier pourpre, Ortie rouge	<i>Lamium purpureum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Lampsane commune, Graceline	<i>Lapsana communis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles	<i>Lathyrus aphaca</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Petite lentille d'eau	<i>Lemna minor</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Passerage champêtre, Passerage des champs	<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br.	LC	LC		Non	Non	0		
Marguerite	<i>Leucanthemum ircutianum</i> DC.	LC	LC		Non	Non	0		
Troène, Raisin de chien	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Linaire rampante	<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	LC	LC		Non	Non	0		
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	LC	LC		Non	Non	0		
Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		



Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	<i>Lotus corniculatus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	LC	LC		Non	Non	0		
Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs	<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	LC	LC		Non	Non	0		
Luzule de printemps, Luzule printanière	<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.	LC	LC		Non	Non	0		
Oeil-de-perdrix	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Lycoper d'Europe, Chanvre d'eau	<i>Lycopus europaeus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Mouron rouge, Fausse Morgeline	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	LC	LC		Non	Non	0		
Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Salicaire commune, Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Luzerne lupuline, Minette	<i>Medicago lupulina</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Mélique uniflore	<i>Melica uniflora</i> Retz.	LC	LC		Non	Non	0		
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik.	LC	LC		Non	Non	0		
Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouille	<i>Mentha aquatica</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	LC	LC		Non	Non	0		
Mercuriale annuelle, Vignette	<i>Mercurialis annua</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	<i>Mercurialis perennis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Tabouret perfolié	<i>Microthlaspi perfoliatum</i> (L.) F.K.Mey.	LC	LC		Non	Non	0		
Millet diffus, Lillet étalé, Millet sauvage	<i>Milium effusum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	LC	LC		Non	Non	0		
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	LC	LC		Non	Non	0		
Myosotis rameux	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	LC	LC		Non	Non	0		
Nénuphar jaune, Nénufar jaune	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	LC	LC		Non	Non	0		
Odontite rouge, Euphrase rouge	<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	LC	LC		Non	Non	0		
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0		
Orchis pourpre, Grivollée	<i>Orchis purpurea</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0		
Origan commun	<i>Origanum vulgare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Pavot douteux	<i>Papaver dubium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Panais cultivé, Pastinaciel	<i>Pastinaca sativa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Persicaire flottante	<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray	LC	LC		Non	Non	0		
Baldingère faux-roseau, Fromenteau	<i>Phalaris arundinacea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud.	LC	LC		Non	Non	0		
Raiponce en épi	<i>Phyteuma spicatum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	<i>Picris hieracioides</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	<i>Plantago lanceolata</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	<i>Plantago major</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rehb.	LC	LC		Non	Non	0		
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		

Pâturin des bois, Pâturin des forêts	<i>Poa nemoralis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	<i>Poa trivialis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	LC	LC		Non	Non	0		
Renouée des Oiseaux, Renouée Traînasse	<i>Polygonum aviculare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth	LC	LC		Non	Non	0		
Peuplier Tremble	<i>Populus tremula</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Potentille rampante, Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Potentille faux fraisier, Potentille stérile	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	LC	LC		Non	Non	0		
Pimprenelle à fruits réticulés	<i>Poterium sanguisorba</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Primevère élevée, Coucou des bois	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	LC	LC		Non	Non	0		
Coucou, Primevère officinale, Brérelle	<i>Primula veris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Brunelle commune, Herbe au charpentier	<i>Prunella vulgaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Merisier vrai, Cerisier des bois	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	LC	LC		Non	Non	0		
Épine noire, Prunellier, Pelossier	<i>Prunus spinosa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	LC	LC		Non	Non	0		
Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	<i>Quercus petraea</i> Liebl.	LC	LC		Non	Non	0		
Chêne pédonculé, Gravelin	<i>Quercus robur</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or	<i>Ranunculus auricomus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Réséda jaune, Réséda bâtard	<i>Reseda lutea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Groseillier rouge, Groseillier à grappes	<i>Ribes rubrum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Groseillier à maquereaux	<i>Ribes uva-crispa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	LC	LC		Non	Non	0		
Rosier des champs, Rosier rampant	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0		
Rosier des chiens, Rosier des haies	<i>Rosa canina</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Rosier tomenteux, Églantier tomenteux	<i>Rosa tomentosa</i> Sm.	LC	LC		Non	Non	0		
Framboisier	<i>Rubus idaeus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Oseille des prés, Rumex oseille	<i>Rumex acetosa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Patience agglomérée, Oseille agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	LC	LC		Non	Non	0		
Patience crépue, Oseille crépue	<i>Rumex crispus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Patience sanguine	<i>Rumex sanguineus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Fragon, Petit houx, Buis piquant	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Sagine couchée	<i>Sagina procumbens</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Saule blanc, Saule commun	<i>Salix alba</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Saule marsault, Saule des chèvres	<i>Salix caprea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Sureau noir, Sampéchier	<i>Sambucus nigra</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		



Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon	<i>Saponaria officinalis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Scabieuse colombarie	<i>Scabiosa columbaria</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Fétuque Roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort.	LC	LC		Non	Non	0		
Fétuque géante	<i>Schedonorus giganteus</i> (L.) Holub	LC	LC		Non	Non	0		
Fétuque des prés	<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv.	LC	LC		Non	Non	0		
Scirpe des bois, Scirpe des forêts	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	<i>Scrophularia auriculata</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Scrophulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Poivre de muraille, Orpin acre	<i>Sedum acre</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Rubéole des champs, Gratteron fleuri	<i>Sherardia arvensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Compagnon rouge, Robinet rouge	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	LC	LC		Non	Non	0		
Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	<i>Silene latifolia</i> Poir.	LC	LC		Non	Non	0		
Silène enflé, Tapotte	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	LC	LC		Non	Non	0		
Moutarde des champs, Raveluche	<i>Sinapis arvensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Douce amère, Bronde	<i>Solanum dulcamara</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Laiteron rude, Laiteron piquant	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	LC	LC		Non	Non	0		
Épiaire des marais, Ortie bourbière	<i>Stachys palustris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Épiaire des bois, Ortie à crapauds	<i>Stachys sylvatica</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Stellaire des sources	<i>Stellaria alsine</i> Grimm	LC	LC		Non	Non	0		
Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Mouron des Oiseaux, Morgeline	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	LC	LC		Non	Non	0		
Succise des prés, Herbe du Diable	<i>Succisa pratensis</i> Moench	LC	LC		Non	Non	0		
Grande consoude	<i>Symphytum officinale</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Tanaisie commune, Sent-bon	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodaine	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Pigamon jaune, Pigamon noircissant	<i>Thalictrum flavum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Torilis des champs	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	LC	LC		Non	Non	0		
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	LC	LC		Non	Non	0		
Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	LC	LC		Non	Non	0		
Trèfle des prés, Trèfle violet	<i>Trifolium pratense</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	<i>Trifolium repens</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Matricaire inodore	<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip.	LC	LC		Non	Non	0		
Trisetè commune, Avoine dorée	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv.	LC	LC		Non	Non	0		
Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin	<i>Tussilago farfara</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Orme lisse, Orme blanc	<i>Ulmus laevis</i> Pall.	LC	LC		Non	Non	0		
Petit orme, Orme cilié	<i>Ulmus minor</i> Mill.	LC	LC		Non	Non	0		
Ortie dioïque, Grande ortie	<i>Urtica dioica</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Valériane officinale, Valériane des collines	<i>Valeriana officinalis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Mache doucette, Mache	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr.	LC	LC		Non	Non	0		

Véronique des champs, Velvete sauvage	<i>Veronica arvensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica hederifolia</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Véronique des montagnes	<i>Veronica montana</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Véronique officinale, Herbe aux ladres	<i>Veronica officinalis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Véronique à feuilles de serpolet	<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Viorne obier, Viorne aquatique	<i>Viburnum opulus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Vesce cracca, Jarosse	<i>Vicia cracca</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Vesce des moissons	<i>Vicia segetalis</i> Thuill.	LC	LC		Non	Non	0		
Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Petite pervenche, Violette de serpent	<i>Vinca minor</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Violette odorante	<i>Viola odorata</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Violette des bois, Violette de Reichenbach	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	LC	LC		Non	Non	0		
Violette de Rivinus, Violette de rivin	<i>Viola riviniana</i> Rehb.	LC	LC		Non	Non	0		
Gui des feuillus	<i>Viscum album</i> L.	LC	LC		Non	Non	0		
Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris	<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel.	LC	LC		Non	Non	0		
Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	<i>Acer negundo</i> L.	NA	NA		Non	Non	a		
Betterave commune, Bette-épinard	<i>Beta vulgaris</i> L.	LC	NA		Non	Non	0		
Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	NA	NA		Non	Non	a		
Capselle rougeâtre, Bourse-à-pasteur rougeâtre	<i>Capsella rubella</i> Rent.	LC	NA		Non	Non	0		
Chataignier, Châtaignier commun	<i>Castanea sativa</i> Mill.	LC	NA		Non	Non	0		
Ciste à gomme, Ciste ladanifère	<i>Cistus ladanifer</i> L.	NT	NA		Non	Non	pr. D1		
Coréopsis des teinturiers	<i>Coreopsis tinctoria</i> Nutt.	NA	NA		Non	Non	a		
Cotonéaster de Franchet	<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois	NA	NA		Non	Non	a		
Weather-prophet	<i>Dimorphotheca pluvialis</i> (L.) Moench	NA	NA		Non	Non	a		
Vergerette annuelle, Érigéron annuel	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	NA	NA		Non	Non	a		
Conyze du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L.	NA	NA		Non	Non	a		
Vesce hérissée, Ers velu	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz	LC	NA		Non	Non	0		
Lentillon	<i>Errum tetraspermum</i> L.	LC	NA		Non	Non	0		
Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	<i>Galega officinalis</i> L.	NA	NA		Non	Non	a		
Noyer commun, Calottier	<i>Juglans regia</i> L.	NA	NA		Non	Non	a		
Passerage drave , Pain-blanc	<i>Lepidium draba</i> L.	LC	NA		Non	Non	0		
Corne-de-cerf didyme	<i>Lepidium didymum</i> L.	NA	NA		Non	Non	a		
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i> L.	LC	NA		Non	Non	0		
Belle-de-nuit, Faux-jalape	<i>Mirabilis jalapa</i> L.	NA	NA		Non	Non	a		
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	NA	NA		Non	Non	a		
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L.	NA	NA		Non	Non	a		
Trèfle incarnat, Farouch, Farouche	<i>Trifolium incarnatum</i> L.	LC	NA		Non	Non	0		
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i> Poir.	NA	NA		Non	Non	a		
Vesce cultivée, Poisette	<i>Vicia sativa</i> L.	NA	NA		Non	Non	a		
Grande pervenche	<i>Vinca major</i> L.	LC	NA		Non	Non	0		
Callitriche à crochets, Callitriche en hameçon	<i>Callitriche hamulata</i> Kütz. ex W.D.J.Koch	LC	NT		Non	Non	0		



Myosotis à poils réfractés	<i>Myosotis nemorosa</i> Besser	LC	NT		Non	Non	0		
Valériane dioïque	<i>Valeriana dioica</i> L.	LC	NT		Non	Non	0		
Orchis bouffon	<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase	LC	VU		Non	Oui	0		
Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,	<i>Geranium sanguineum</i> L.	LC	VU		Non	Oui	0		
Agérate du Mexique	<i>Ageratum houstonianum</i>	NE	NE		Non	Non	0		
Passerage écailleuse	<i>Lepidium coronopus</i>	LC	LC		Non	Non	0		
Peuplier du Canada	<i>Populus x canadensis</i>	NE	NE		Non	Non	0		
Chêne rosacé	<i>Quercus rosacea</i>	NE	NE		Non	Non	0		

Annexe II : Liste de l'Avifaune déjà observée sur la commune (Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Liste Rouge des Oiseaux nicheurs de France	Liste Rouge des Oiseaux nicheurs du Grand Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		LC	NT	Article 3		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		NT	NT	Non		
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>		LC	NT	Non		Oui
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		CR	CR*	Non	Oui	Oui
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		LC	LC	Article 3		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		LC	LC	Article 3		
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		LC	NT	Article 3		
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		VU	VU	Article 3	Oui	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		VU	NT	Article 3	Oui	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Annexe I	LC	VU	Article 3	Oui	Oui
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		LC	LC	Article 3		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC	LC	Non		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		VU	NT	Article 3	Oui	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		LC	LC	Article 3		
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>		LC	LC	Non		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC	LC	Non		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		LC	VU	Article 3	Oui	
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>		LC	EN	Article 3	Oui	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		LC	0	Article 3		
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC	LC	Non		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		NT	NT	Article 3		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		LC	LC	Article 3		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		NT	VU	Article 3	Oui	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		LC	LC	Article 3		
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>		VU	VU	Non	Oui	Oui
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC	LC	Non		
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>		NT	NT	Article 3		Oui
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>		LC	0	Article 3		
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Annexe I	NT	NAr	Article 3	Oui	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		LC	LC	Article 3		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		LC	LC	Non		
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>		LC	NT	Non		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC	LC	Non		
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>		LC	LC	Article 3		
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	CR	CR	Article 3	Oui	Oui
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		LC	LC	Article 3		Oui
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>		LC	LC	Article 3		
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>		NT	NT	Article 3		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		NT	VU	Article 3	Oui	



Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		LC	LC	Article 3		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		VU	LC	Article 3	Oui	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>		NT	EN	Article 3	Oui	Oui
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>		LC	NT	Article 3		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	LC	Non		
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		LC	LC	Article 3		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		LC	LC	Article 3		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		LC	LC	Article 3		
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>		LC	LC	Article 3		
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>		LC	VU	Article 3	Oui	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>		LC	LC	Article 3		
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	VU	VU	Article 3	Oui	Oui
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		LC	LC	Article 3		
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>		EN	EN	Article 3	Oui	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>		LC	EN	Non	Oui	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>		LC	DD	Non		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		LC	LC	Article 3		
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		LC	LC	Article 3		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC	LC	Non		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	NT	NT	Article 3	Oui	Oui
Pigeon biset (domestique)	<i>Columba livia</i>		DD	0	Non		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	LC	Non		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		LC	LC	Article 3		
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>		Pas sur la liste	0	Article 3		
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		LC	VU	Article 3	Oui	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Annexe I	Pas sur la liste	0	Non	Oui	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		NT	VU	Article 3	Oui	
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>		NT	NT	Article 3		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		LC	NT	Article 3		
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>		LC	LC	Article 3		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		LC	LC	Article 3		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		LC	LC	Article 3		
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>		LC	LC	Article 3		Oui
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		LC	LC	Article 3		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		VU	CR	Non	Oui	Oui
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		VU	NT	Article 3	Oui	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		LC	LC	Article 3		
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>		LC	CR	Article 3	Oui	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		VU	EN	Non	Oui	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC	LC	Non		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		LC	LC	Article 3		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		NT	EN	Non	Oui	Oui

Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		VU	NT	Article 3	Oui	
------------------	--------------------------	--	----	----	-----------	-----	--